



C O M M U N E D E
PRANGINS

Municipalité

Préavis No 90/16

Rapport de gestion 2015

**DE LA MUNICIPALITÉ
AU CONSEIL COMMUNAL**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 93c de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956, modifiée le 27 mai 1975 et le 1^{er} juillet 2005, et l'article 103 du Règlement du Conseil communal du 6 novembre 2015, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2015, objet de ce préavis N° 90/16.

Les comptes communaux sont présentés dans le préavis N° 91/16.



École/JAPE des Morettes – vue de l'intérieur du bâtiment

DR

RAPPORT DE GESTION

Page

LISTE DES ABRÉVIATIONS	6
1. INTRODUCTION	10
CHAPITRE 1 : GESTION COMMUNALE.....	12
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	12
2.1. MUNICIPALITE	12
2.2. RESSOURCES HUMAINES.....	18
2.3. SUPPORTS DE COMMUNICATION.....	21
2.4. SECRETARIAT GREFFE MUNICIPAL	22
2.5. BOURSE COMMUNALE	23
2.6. ARCHIVES	23
3. FINANCES	25
4. BÂTIMENTS	26
4.1. ETUDES, RENOVATIONS ET TRANSFORMATIONS DES BATIMENTS COMMUNAUX.....	26
4.2. ENTRETIEN, REPARATIONS, TRANSFORMATIONS, FOURNITURES DES BATIMENTS COMMUNAUX	30
4.3. GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX	31
5. DOMAINES & ENVIRONNEMENT	33
5.1. DOMAINES.....	33
5.2. FORETS	33
5.3. PRESERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DES PAYSAGES	34
5.4. PROTECTION CONTRE LE BRUIT ET QUALITE DE L'AIR.....	35
5.5. DANGERS NATURELS.....	36
5.6. EAUX ET STATION D'EPURATION.....	36
5.7. ÉNERGIE ET CLIMAT	37
5.8. PORT DES ABERIAUX.....	40
6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS.....	42
6.1. POLICE DES CONSTRUCTIONS.....	42
6.2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	43
7. VOIRIE ET ESPACES VERTS, DÉCHETS, TRAVAUX	52
7.1. CIMETIERE	52
7.2. PLAGES DE PROMENTHOUS.....	52
7.3. VOIRIE ET ESPACES VERTS.....	52
7.4. TRAITEMENT DES DECHETS	53
7.5. TRAVAUX PUBLICS	58
8. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	60
8.1. EFFECTIFS	60
8.2. MOBILIER SCOLAIRE/TRAVAUX.....	60
8.3. COLLABORATION AVEC LE PARASCOLAIRE	60
8.4. ACTIVITES ET ANIMATIONS.....	60
8.5. PREVENTION	61
8.6. CONSEIL D'ETABLISSEMENT	61
8.7. CONCLUSIONS	62
8.8. CULTES.....	62
9. SOCIÉTÉS LOCALES	63

10.	ENFANCE, JEUNESSE	64
10.1.	CANTINE SCOLAIRE	64
10.2.	JARDIN D'ENFANTS "LA FARANDOLINE"	64
11.	CULTURE	65
11.1.	COMMISSION CULTURELLE.....	65
11.2.	CARTES AMIS DE L'ORCHESTRE DE LA SUISSE ROMANDE.....	66
12.	TOURISME	67
12.1.	FONCTIONNEMENT ET STRATEGIE TOURISTIQUE	67
12.2.	MOUVEMENTS TOURISTIQUES EN 2015	67
13.	RELATIONS AVEC LA POPULATION	69
13.1.	3E AGE.....	69
13.2.	ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS ET DES NOUVEAUX CITOYENS	70
13.3.	FETE DES VOISINS	70
13.4.	PATROUILLEURS.....	71
13.5.	MANIFESTATIONS	71
13.6.	CONTROLE DES HABITANTS	71
13.7.	ÉVOLUTION DE LA POPULATION	72
14.	MOBILITÉ	77
14.1.	CARTES JOURNALIERES	77
14.2.	TRANSPORTS PUBLICS	78
14.3.	COMMISSION DE MOBILITE	80
CHAPITRE 2 : GESTION INTERCOMMUNALE		81
15.	POLICE NYON RÉGION	81
16.	DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE – SDIS NYON-DOLE.....	84
17.	ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE.....	87
18.	PETITE ENFANCE / RÉSEAU D'ACCUEIL DES TOBLERONES.....	88
18.1.	UNITE D'ACCUEIL POUR ECOLIERS (UAPE) LA FOURMILIERE	88
18.2.	ACCUEIL EN MILIEU FAMILIAL (AMF).....	88
18.3.	CONCLUSIONS	90
19.	CONSEIL REGIONAL.....	91
20.	CONCLUSIONS	93

LISTE DES ABRÉVIATIONS**A**

AC&M	Activités créatrices et manuelles
ACW	Agroscope Changins Waedenswil
AdCV	Association de communes vaudoises
AMF	Accueillantes en milieu familial
ARAS	Association régionale d'Action sociale
ATI	Autorisation de transfert des informations

B

BAMO	Bureau d'assistance à maître d'ouvrage
BECAD	Begnins Chauffage à distance
BVA	Bureau vaudois d'adresses

C

CE	Conseil d'établissement
CECS	Centrale d'émission des communes suisses
CECV	Concept énergétique communal vaudois
CGN	Compagnie générale de navigation sur le lac Léman
CH	Contrôle des habitants
CHF	Franc suisse
CI	Conseil intercommunal
CIAFJ	Communauté d'intérêt pour l'Accueil Familial de Jour
CIP	Caisse intercommunale de pensions
CoDir	Comité de direction
COFIL	Comité de pilotage
COGEST	Commission de gestion
CNP	Club nautique de Prangins
CR	Conseil Régional

D

DGE	Direction générale de l'environnement
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DPS	Détachement de Premiers Secours
DIS	Département des institutions et de la sécurité
DISREN	Dispositif d'investissement régional
Dr	Docteur

E

EC	Eaux claires
ECA	Etablissement cantonal d'assurance
ECAL	Ecole cantonale d'art de Lausanne
ECP	Eaux claires parasites
EH	Equivalent habitant
EIDM	Entente intercommunale pour la déshydratation mécanique des boues d'épuration
EM	Etat-Major
EPT	Emploi plein temps
EU	Eaux usées
EVAM	Etablissement vaudois d'accueil des migrants

F

FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FAS	Fédération des architectes
FC	Football club
Fr.	Franc suisse
FRET	Fonds régional d'équipement touristique

G

GOP	Groupe opérationnel des pôles
GROUPE	groupe de pilotage

H

HT	Hors taxes
----	------------

I

Infostar	Registre de l'état civil
----------	--------------------------

L

LAT	Loi fédérale d'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (RS 700)
LC	Loi vaudoise sur les communes du 28 février 1956 (RSV 175.11)
LDE	Loi vaudoise sur la distribution de l'eau du 30 novembre 1964 (RSV 721.31)
LEO	Loi vaudoise sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (RSV 400.02)
LPE	Loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (RS 814.01)
LPrD	Loi vaudoise sur la protection des données personnelles du 11 septembre 2007 (RSV 172.65)

M

M	Monsieur
MADR	Méthode automatique
MI	Mètres linéaires
Mme	Madame

N

NStCM	Chemin de fer Nyon-Saint-Cergue-Morez
-------	---------------------------------------

O

OFEN	Office fédéral de l'énergie
OPB	Ordonnance fédérale du 15 décembre 1986 contre le bruit (RS 814.41)
OI	Organe d'Intervention
ORPC	Organisation régionale de protection civile

P

PDCn	Plan directeur cantonal
PDR	Plan directeur régional
PDRN	Plan directeur de la région Nyon
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PEP	Plan d'extension partiel
PET	Poly (téréphtalate d'éthylène)
PIC	Prangins International Club
PIR	Programme des Investissements régionaux
PNR	Police Nyon Région
PPA	Plan partiel d'affectation
PPLS	Service de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire
PQ	Plan de quartier

R

RAT	Réseau d'accueil des Toblerones
RCPers	Registre cantonal des personnes
RDU	Route de distribution urbaine

S

SADEC	Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte
SAPAN	Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise
SCL	Service des communes et du logement
SDAN	Schéma directeur de la région nyonnaise
SDIS	Service de défense incendie et secours
SDP	Société de développement de Prangins
SDT	Service du développement territorial
SEBIE	Service de l'Environnement, des Bâtiments, Infrastructures & Espaces Verts
SEIC	Société électrique intercommunale de la Côte
SIA	Société des Ingénieurs et des Architectes
SIC	Société industrielle et commerciale
SITSE	Services industriels de Terre-Sainte et environs
SOFREN	Société foncière de la région nyonnaise SA
SPECo	Service de la promotion économique et du commerce
STEP	Station d'épuration des eaux
STI	Service technique intercommunal
SYMIC	Système d'information central sur la migration

T

TAC	Travaux après contrôle
TAP	Théâtre amateur de Prangins
TP	Transports publics
TPN	Transports publics nyonnais
TTC	Toutes taxes comprises

U

UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
UPI	Unique Person Identification (Identification d'une personne unique)

1. INTRODUCTION

L'année 2015 correspond au dernier exercice annuel complet de la législature 2011-2016. La Municipalité tire un bilan global positif de ses réalisations en regard des objectifs qu'elle s'est fixés dans son programme de législature. La fin des travaux de transformations, rénovation et assainissement du Collège de la Combe-les Places, l'inauguration d'une nouvelle école enfantine et UAPE, la réhabilitation des trois bâtiments de la Passade, Forge et ancienne poste avec la création de 13 appartements subventionnés, l'aménagement de l'espace public "Broderie", la réalisation d'une déchetterie intercommunale "En Messerin", la création d'une police intercommunale et la mise en place d'un concept de transports urbains et suburbains, témoignent de l'aboutissement de projets ambitieux et incontournables du développement de notre Commune. Ils représentent également, sur plusieurs années, de gros investissements que nous avons pu financer sans augmenter notre dette.

L'aménagement du territoire, principal enjeu de la prochaine législature avec notamment la révision en cours du Plan Général d'Affectation, a fait l'objet de nombreuses séances et études. Citons encore le plan de quartier "Entre-Deux-Chemins", le projet RDU ou encore l'aménagement du centre du village, qui a suscité un vif débat au Conseil communal mais pourrait, à terme, constituer un lieu de vie privilégié et une formidable valeur ajoutée au centre historique de notre village.

En marge de ces réalisations, la mise en place d'une dynamique d'amélioration de la qualité vie de nos concitoyens est engagée sur plusieurs fronts. Troisième commune du district de Nyon à être "Cité de l'énergie" nous continuons à inciter les pranginois à adopter un mode de vie durable.

Comme pour le rapport de gestion 2014 nous avons pris l'option, pour les affaires intercommunales, d'indiquer le lien internet vers les différents rapports d'activités des instances respectives.

CHAPITRE 1 : GESTION COMMUNALE

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1. Municipalité

2.1.1. Organisation

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RELATIONS EXTÉRIEURES

Responsable : M. François BRYAND, Syndic

Remplaçante : Mme Dominique-Ella CHRISTIN



- **Administration générale**
 - Greffe municipal
 - Assurances
 - Affaires juridiques
 - Archives
 - Informatique
- **Finances**
 - Comptabilité générale
 - Gestion financière
- **Économie**
 - Promotion économique
 - Tourisme
- **Relations extérieures**
 - Communications, relations publiques et relations médias
- **Représentations**
 - SEIC : Conseil d'administration
 - Cité Derrière : Conseil d'administration
 - BECAD : Conseil d'administration
 - GROUPEL ACW
 - CIP : Représentant employeur
 - AdCV : Assemblée générale
 - Télé Dôle SA : Assemblée générale
 - SOFREN
 - Sté coopérative du Marchairuz : Assemblée générale
 - Musée romand de l'agriculture : Assemblée générale (Chiblins)
 - BVA : Assemblée générale
 - Délégué à la Mobilisation et Économie de guerre
 - Délégué aux Impôts

ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT, EAUX ET BÂTIMENTS

Responsable : Mme Dominique-Ella CHRISTIN

Remplaçante : Mme Martine BAUD



- **Energie et environnement, y compris**
 - Protection des eaux, sols, air, bruits rayonnements, sites pollués
 - Coordination développement durable
 - Domaines, terrains, forêts, gravières et cours d'eau
 - Dangers naturels
- **Bâtiments communaux**
 - Rénovations et transformations
 - Réparations et entretien
 - Conciergerie
 - Gestion
- **Gestion des eaux et STEP**
- **Port des Abériaux**
- **Représentations**
 - Conseil régional : Conseil intercommunal
 - SAPAN : Assemblée générale
 - Triage de la Dôle : Assemblée générale
 - SEIC : Assemblée générale

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS

Responsable : Mme Martine BAUD

Remplaçante : Mme Violetta SEEMATTER



- **Aménagement du territoire**
 - Gestion, planification locale, régionale et coordination avec l'aménagement cantonal
- **Urbanisme**
- **Police des constructions**
- **Nouvelles constructions (Bâtiments et logements)**
 - Etudes et projets
 - Réalisations
- **Protection du patrimoine bâti**
- **Aménagement des espaces publics**
- **Représentations**
 - Service Technique Intercommunal (STI)
 - Conseil régional : COPIL PDR
 - Conseil régional : COPIL SDAN
 - Conseil régional : GROUPEL ACW
 - Conseil régional : GROUPEL RDU
 - Coopérative des Plantaz : Assemblée générale

RESSOURCES HUMAINES, VOIRIE, ESPACES VERTS ET TRAVAUX PUBLICS

Responsable : M. Cyrille PERRET

Remplaçant : M. François BRYAND



- **Ressources humaines**
- **Voirie et espaces verts**
 - Installations sportives et places de jeux
 - Décorations florales
 - Aspects phytosanitaires
 - Abattage d'arbres
 - Gestion du cimetière
- **Gestion des déchets**
 - Déchetterie
- **Travaux publics**
 - Canalisations eaux claires et eaux usées
 - Eclairage public
 - Routes, chemins et places de parc
- **Supports communication**
 - Site internet
 - PranginsInfo
- **Plage de Promenthoux**
- **Représentations**
 - CIP : Représentant employeur
 - Espaces verts du Château
 - Fondation de la petite enfance : conseil de fondation
 - RAT : Assemblée générale
 - SADEC : Assemblée générale

SÉCURITÉ, MOBILITÉ ET AFFAIRES SOCIALES

Responsable : Mme Violetta SEEMATTER

Remplaçant : M. Cyrille PERRET



- **Enfance, jeunesse, éducation, cultes et sports**
- **Sécurité**
 - Service de police
 - Signalisation routière
 - Registre des chiens
 - Contrôle des habitants
 - Service des inhumations et des incinérations
 - Procédés de réclame
- **Relations avec la population**
- **Transports publics et scolaires**
- **Mobilité**
- **Sociétés locales**
- **Affaires culturelles et manifestations**
- **Affaires sociales**
- **Service du feu et Protection civile**
- **Représentations**
 - Conseil Régional : Commission des transports
 - Commission du Bus Nyon-Prangins
 - NStCM : Assemblée générale
 - CGN : Assemblée générale
 - Amis du Château
 - Commission culturelle Prangins : comité
 - Nyon Région Tourisme : Assemblée générale
 - ORPC : Assemblée générale
 - PNR : vice-présidente du CODIR
 - SDIS Nyon-Dôle
 - Clinique dentaire : Assemblée générale
 - Fondation de la petite enfance : Conseil de Fondation
 - RAT : présidente du CODIR
 - FAJE : Conseil de Fondation
 - ARAS : Assemblée générale
 - Conservatoire de l'ouest vaudois : Conseil de fondation
 - TPN : conseil d'administration

L'Exécutif de la Commune de Prangins s'est réuni à 42 reprises, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, à l'occasion de séances ordinaires, fixées, à part quelques exceptions, le lundi de 14 heures à 19 heures.

Madame Martine Baud a assuré la vice-syndicature du 1^{er} janvier au 30 juin 2015. Madame Dominique-Ella Christin lui a succédé à partir du 1^{er} juillet 2015.

La Municipalité était au complet dès le début de l'année 2015. Aucun départ ou aucune arrivée n'est à noter pour cette quatrième année de la législature 2011-2016.

2.1.2. Séances ordinaires et extraordinaires de la Municipalité

Le recueil des procès-verbaux de la Municipalité compte cette année 179 pages exactement. Elles recensent toutes les décisions que la Municipalité a prises en 2015. Le Secrétaire municipal ou son adjointe ont consigné fidèlement les notes de ces séances. En 2015, pas moins de 765 lettres, formulaires, questionnaires ou courriers ont été envoyés aux divers interlocuteurs ou aux partenaires de la Commune.

En collaboration avec les chefs de service ou avec des mandataires externes, 16 préavis ont été préparés par les responsables de dicastère. Ces documents ont été adoptés au cours des séances ordinaires de la Municipalité pour être remis au Bureau du Conseil communal. Pour l'année 2015, ce sont 10 préavis de nature administrative et politique et 10 demandes de crédit pour un montant total de CHF 7'665'500.--, sans tenir compte du fait qu'un préavis a été retiré puis redéposé sous une autre formulation, mais pour le même montant. Le détail est mentionné dans le tableau figurant au point 2.1.3. du présent préavis. La Municipalité a aussi traité deux postulats.

2.1.3. Liste des préavis, des postulats, des motions et des interpellations déposés auprès du Bureau du Conseil communal

Préavis No	Montant	Titre	Décision
65/15	----	Révision du Règlement du Conseil communal	Accepté
66/15	CHF 62'500.00	Demande d'un crédit de CHF 62'500.00 pour l'adaptation de deux carrefours à feux sur la route Suisse pour prioriser la ligne TPN 10.811 prolongée jusqu'à Gland	Retiré
67/15	----	Rapport de gestion 2014	Accepté
68/15	----	Convention instituant une entente intercommunale pour l'exploitation d'une déchetterie intercommunale	Accepté tel que corrigé
69/15	----	Comptes 2014	Accepté
71/15	CHF 45'000.00	Demande de crédit de CHF 45'000.00 pour l'organisation d'une démarche participative auprès de la population sur le thème "Cœur de Prangins requalifié"	Refusé
72/15	CHF 85'000.00	Demande d'un crédit de CHF 85'000.00 pour une contribution à l'étude-test sur le périmètre "RDU Prangins (Etraz Nord - Nyon (En Oulteret))"	Accepté
73/15	CHF 895'000.00	Demande d'un crédit de CHF 895'000.00 destiné à financer l'aménagement d'un trottoir et la création d'une place avec zone de dépose à la route de la Bossière	Accepté tel qu'amendé
74/15	----	Dissolution de l'entente intercommunale pour la déshydratation mécanique des boues d'épuration (EIDM)	Accepté

75/15	CHF 160'000.00	Demande d'un crédit d'investissement de CHF 160'000.00 pour acheter la parcelle N°1513, lieu-dit "En Perrouse" et les bâtiments ECA N°429, 828 et 1228	Accepté
76/15	CHF 282'000.00	Demande d'un crédit de CHF 282'000.00 pour financer l'achat d'équipements pour la future déchetterie intercommunale au lieu-dit "En Messerin"	Accepté tel qu'amendé
78/15	CHF 4'230'000.00	Demande d'un crédit de CHF 4'230'000.00 pour la réalisation d'un bâtiment abritant une cantine scolaire, un espace dédié à l'accueil parascolaire et 3 salles de classes	Déposé au Bureau du Conseil communal
79/15	CHF 1'860'000.00	Demande d'un crédit de CHF 1'860'000.00 pour la transformation et l'assainissement du bâtiment dénommé Ancienne Administration afin d'y loger des locaux PPLS et une bibliothèque scolaire	Déposé au Bureau du Conseil communal
80/15	CHF 46'000.00	Demande d'un crédit de CHF 46'000.00 en vue de la pose d'un nouveau système de vidéosurveillance sur le site du Port des Abériaux et règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance	Retiré
81/15	----	Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)	Accepté
82/15	----	Arrêté d'imposition	Accepté
83/15	----	Budget communal 2016	Accepté tel qu'amendé
84/15	CHF 46'000.00	Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance et demande d'un crédit de CHF 46'000.00 en vue de la pose d'un nouveau système de vidéosurveillance sur le site du Port des Abériaux	Déposé au Bureau du Conseil communal
85/15	----	Révision des statuts du Conseil régional du District de Nyon	Déposé au Bureau du Conseil communal
86/15	----	Approbation d'un règlement communal sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et des constructions qui remplace et abroge le tarif concernant les émoluments relatifs au permis de construire, d'habiter ou d'utiliser de 2007	Déposé au Bureau du Conseil communal

Préavis No	Postulat	Décision
70/15	Réponse au postulat de Monsieur Pascal Sandoz et consorts "Demande de transformation et d'évolution des bornes électriques au port des Abériaux"	Pris acte
77/15	Rapport-préavis "Réponse au postulat de Monsieur Yvan Bucciol pour "une politique communale en matière de transports publics"	Pas pris acte

2.1.4. Activités en dehors des séances de la Municipalité

Les séances de travail avec des tiers, avec des Comités de pilotages, avec des organismes intercommunaux, avec des Conseils d'administration, avec des assemblées ordinaires et avec des assemblées générales ou de commissions, ainsi que des consultations auprès des services cantonaux et régionaux ont toujours été aussi nombreuses en 2015. Les multiples représentations lors de diverses manifestations sont le lot de chaque membre de l'Exécutif, quel que soit le dicastère concerné.

2.1.5. Compétences municipales accordées par délégation

En 2015, aucune compétence municipale n'a été accordée par délégation.

2.2. Ressources humaines

2.2.1. Généralités

Le 31 décembre 2015, 32 collaboratrices et collaborateurs exercent une activité au sein de l'administration communale (personnel fixe et auxiliaire).

En examinant dans le détail ce nombre, il laisse apparaître qu'il y a 14 femmes et 18 hommes soit 43.75% de femmes et 56.25% d'hommes. Nous avons huit personnes qui travaillent comme auxiliaires et un apprenti agent d'exploitation.

Dans le cadre d'une collaboration avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), un migrant a travaillé à la Voirie de janvier à juillet et ensuite de septembre à décembre.

2.2.2. Mutations en 2015

Au cours de l'année 2015, trois personnes ont quitté l'administration communale. En contrepartie, nous avons accueilli quatre nouveaux employés, une dame et trois hommes.

a) Départs

Messieurs Cédric Huber, adjoint du responsable de la Voirie et espaces verts, a donné son congé pour le 31 mars 2015, Roland Bersier, adjoint administratif au Greffe a quant à lui quitté la Commune le 31 juillet 2015 et Sylvain Orlandi, apprenti de 3^e année, ayant échoué ses examens a décidé de refaire sa troisième année d'apprentissage au sein d'une autre Commune et nous a quittés le 15 juin 2015.

b) Arrivées

Madame Mélanie Pernet a été engagée au Greffe à 80% et au Contrôle des habitants à 20% dès le 1^{er} janvier 2015.

Monsieur Francis Macheret, engagé au 1er juillet 2015, est venu prêter main-forte à Monsieur Olivier Dupuis comme adjoint du responsable de la Voirie et espaces verts. Monsieur François

Annen, quant à lui, est arrivé le 1^{er} septembre comme responsable de la nouvelle déchetterie "En Messerin".

Finalement, le 1^{er} novembre 2015, nous avons engagé Monsieur Florian Marmels comme garde-port. Ce dernier avait déjà œuvré pour le même poste en qualité d'auxiliaire.

2.2.3. Le tableau des effectifs communaux

Le tableau ci-dessous présente le nombre de collaboratrices et de collaborateurs qui travaillent au sein de la Commune, par secteur. Il prend en considération le personnel fixe et l'apprenti.

Ce tableau tient compte des effectifs au 31 décembre 2015.

Tableau des effectifs communaux	
Secteurs	EPT
Greffe	2.80
Bourse	1.10
SEBIE	13.80
Police des constructions et Urbanisme	1.50
Contrôle des habitants	1.80
Petite enfance	0.70
Ressources humaines	0.10
Apprenti/es Agent/e d'exploitation	1.00
Total :	22.80

2.2.4. La place d'apprentissage au Greffe

En 2015, la Municipalité a renoncé à engager un nouvel apprenti. En effet, un projet de formation all-round (passage dans les principaux services de notre Commune) est en cours d'élaboration afin d'accueillir de manière optimale un apprenti en 2016.

2.2.5. Jubilaires (années de services des employés)

La Municipalité a pour habitude de marquer une attention aux collaboratrices et collaborateurs qui fêtent 10, 20, 25 et 30 ans de service au sein de la Commune.

En 2015, il y a eu un seul jubilé, celui de Madame Brigitte Goetschmann, boursière, qui a fêté ses 25 ans de service.

2.3. Supports de communication

2.3.1. Le Journal des Autorités

Deux éditions du PranginsInfo ont paru en 2015. Le journal des Autorités, le PranginsInfo, constitue le Journal officiel des Autorités. Les auteurs des articles publiés sont les membres de la Municipalité, le Président du Conseil communal et des membres du personnel autorisés par l'Exécutif. Une graphiste professionnelle se charge de la mise en pages de chaque édition.

Ce journal apporte uniquement des informations officielles concernant la Commune et ses Autorités. Ainsi, régulièrement, chaque membre de l'Exécutif informe la population de Prangins sur les activités de son dicastère. Pour sa part, le Président du Conseil communal donne des informations sur les décisions prises par l'organe délibérant.

La population pranginoise apprécie la nouvelle présentation du journal des Autorités et son nouveau graphisme moderne et dynamique. Elle peut ainsi être renseignée sur la vie politique et officielle de la Commune.



Les "Unes" des deux éditions du PranginsInfo durant l'année 2015

2.3.2. La Gazette de Prangins

La Gazette de Prangins communique sur la vie locale de la Commune. Elle n'aborde pas de sujets officiels. Sa rédaction est indépendante. L'Exécutif reçoit uniquement, avant chaque édition, les thèmes abordés.

Cette publication complète harmonieusement le PranginsInfo. Elle donne un aperçu de la vie locale sur le territoire communal.

La Municipalité assume intégralement les frais d'impression de la Gazette de Prangins, soit quelque CHF 8000.- pour les quatre éditions annuelles.

2.3.3. Le site internet

Troisième année complète pour la vitrine électronique de la Commune de Prangins. Fin juin 2015, le site www.prangins.ch a subi un remodelage afin que celui-ci soit adapté pour les smartphones et pour les tablettes.

Le guichet électronique facilite l'accès aux divers formulaires de demandes d'abattage d'arbres, de documents officiels, d'autorisation de construire, de subventions énergie, de l'espace manifestation ou encore pour une place d'amarrage au port des Abériaux. Il donne également des informations utiles concernant la location de salles ou la disponibilité des cartes journalières CFF.

Sans pouvoir l'établir statistiquement, la mise à disposition en ligne de ces documents et de ces renseignements décharge les Services de la Commune de Prangins. En effet, nombre d'internautes ont pris l'habitude de se connecter, plutôt que de prendre contact, afin d'obtenir satisfaction.

Plus de 143 articles ont animé la page d'accueil en 2015 (609 depuis la mise en ligne du site). Les photos de la page de garde sont également changées, s'adaptant aux saisons et événements de notre village.

Les règlements communaux sont tenus à jour, lors de modifications. En ce qui concerne les lois cantonales et fédérales, l'internaute est redirigé sur les sites du canton de Vaud et de la Confédération. Ce mode de faire permet de disposer de textes légaux à jour.

Sur le plan des statistiques, 42'006 utilisateurs ont ouvert 68'971 sessions, pour un total de 263'506 pages consultées, durant l'année 2015. La durée moyenne des visites sur ce site est de 3'82". Cela continue à démontrer que le site est bien organisé et qu'il est aisé de trouver les informations utiles. L'accès au moyen de smartphones et de tablettes reste stable.

2.4. Secrétariat Greffe municipal

2.4.1. Greffe municipale

Le Secrétariat municipal remplit toujours sa mission principale, à savoir assurer le suivi des séances de la Municipalité. Cette mission consiste essentiellement à rédiger les procès-verbaux de la séance de la Municipalité et à préparer les écrits qui découlent des décisions municipales. Le Secrétariat municipal assure aussi la réception téléphonique de la Commune, ainsi que la réception auprès de laquelle chacun peut s'adresser pour poser des questions et avoir des renseignements de tous ordres.

Le Secrétariat municipal a subi quelques changements en 2015. Madame Mélanie Pernet a rejoint le Greffe en qualité de collaboratrice administrative. Elle travaille à 80% au Greffe. Pour sa part, Monsieur Roland Bersier nous a quittés le 31 juillet 2015. Cela signifie que depuis le 1^{er} août 2015, le Greffe municipal est composé de deux personnes à plein temps et d'une personne à temps partiel.

2.4.2. Naturalisations

Vingt et une demandes de naturalisation ont été déposées durant l'année 2015, provenant de ressortissants originaires d'Italie (1), de France (11), de Russie (1) et de Belgique (3).

Dix-huit personnes ont obtenu la naturalisation suisse durant cette année et ont prêté serment devant le Conseil d'État lors des cérémonies d'assermentation qui se sont déroulées à Lausanne. Celles-ci sont d'origine de Belgique, du Brésil, des États-Unis d'Amérique, d'Espagne, de France, d'Italie, des Pays-Bas, du Portugal et de Russie.

En 2015, c'est à trois reprises que la Commission consultative de naturalisations a siégé, soit les lundis 1^{er} juin, 15 juin et 4 novembre 2015.

Lors de ces entretiens, elle a ainsi donné un préavis favorable à cinq candidats et candidates d'origine du Canada, de France, d'Italie et du Portugal. Deux candidats ont renoncé à demander la naturalisation suisse. La Commission a finalement donné un préavis négatif pour une candidate de nationalité italienne.

Trois préavis négatifs ont été délivrés concernant des ressortissants français, belge et portugais, ceux-ci n'ayant pas reçu l'aval de la commission, en raison du peu de connaissances civiques, politiques et d'intérêt général. Ces personnes pourront bénéficier d'une deuxième audition, dans le courant de l'année 2016.

2.5. Bourse communale

Durant l'année écoulée, la bourse a tenu la comptabilité générale et la comptabilité des salaires de notre Commune. Elle prépare les paiements des factures liées au fonctionnement de notre Commune et aux investissements importants qui ont caractérisé l'année 2015. En matière de ressources, elle rédige et envoie les factures des différentes taxes (déchets, permis de construire, raccordement EC/EU, port) ainsi que celles relatives aux loyers communaux et aux locations de salles.

Elle gère avec le municipal des finances nos emprunts, respectivement leur remboursement aux échéances ou le renouvellement de ces derniers. Elle fournit une situation mensuelle du compte d'exploitation, un état régulier de notre trésorerie ainsi que les états financiers des différents investissements (préavis) votés par le Conseil communal. Elle procède également, en début d'année, au bouclage du compte d'exploitation et du bilan de l'exercice précédent. En automne, elle prépare les préavis relatifs à l'arrêté d'imposition pour l'année à venir. Elle consolide avec les différentes directions et le municipal des finances le budget de l'année à venir et participe régulièrement aux séances de la commission des finances.

L'effectif de la bourse est constitué d'une boursière à 60% et d'une aide-comptable à 50%. Le mandat extérieur de conseiller financier a par ailleurs été reconduit en 2015.

2.6. Archives

L'activité habituelle s'est poursuivie durant l'année 2015 :

- Rangement de nouveaux documents
- Elimination ou mise à l'écart de documents de plus de dix ans, sans intérêt historique
- Tenue à jour et compléments des divers fichiers informatiques
- Plusieurs demandes historiques concernant des anciens habitants ou bâtiments
- Présentation des Archives à divers collaborateurs et habitants
- Contacts avec l'administration du Château
- Contacts avec le service des Monuments historiques
- Quelques visites aux Archives cantonales
- Service hebdomadaire du baromètre-enregistreur
- Rédaction des Mémoires d'archives pour le PranginsInfo

L'activité majeure de l'archiviste concerne les mises à l'enquête publique. Celles-ci sont conservées durant plus de 100 ans. Leur classement doit être bien réfléchi afin que l'on puisse les retrouver facilement. Notre petit fichier informatique y contribue. En 2015, 27 anciens dossiers d'enquête (de 1928 à 2010) ont été prêtés in extenso aux propriétaires actuels ou à des architectes. Ces documents reviennent généralement après deux à trois semaines.

Faute de place, une grande quantité de papiers (700 kg) sans beaucoup d'intérêt historique a dû être jetée et détruite de manière sûre et discrète. Ce travail d'épuration devra se poursuivre. L'archivage électronique des documents, très en retard dans notre village, permettrait un stockage à long terme beaucoup plus sûr ; les économies de place et de travail dans toute l'administration seraient considérables.

Un enseignant retraité de la région veveysane nous a demandé des renseignements sur son aïeul nommé Hermanjat. C'est effectivement le nom d'une famille de bourgeois de Prangins qui n'a aujourd'hui plus de descendants dans notre village. Nous avons pu lui envoyer une vingtaine de photos concernant les possessions de cette famille au XIXe siècle. Très modestement, nous reproduisons une phrase de sa lettre de remerciements : "(...) Vous manipulez des pépites. Merci encore une fois ! Quelle chance d'avoir des archives et (...) des archivistes aussi extraordinaires."

Les archives de mises à l'enquête de particuliers ou de la Commune comprennent actuellement 2840 dossiers, de 1830 à 2014.

La liste complète de ces dossiers est disponible en fichier Access ou Excel.

La liste des 616 préavis municipaux de 1977 à mi-2012 est également disponible en fichier Access ou Excel.

Occupation moyenne de l'archiviste en 2015 : 16.6 heures/mois (2014 : 14.9 heures/mois).

3. FINANCES

Les commentaires détaillés sur les comptes 2015 figurent dans le préavis "*comptes 2015*".

Le résultat de l'exercice laisse apparaître un excédent de charges de CHF 310'733.51 soit 1,04 % de nos revenus.

Cette situation résulte pour l'essentiel d'une diminution importante de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques par rapport à nos prévisions (CHF 1'266'000.-) et aux comptes 2014 qui ont été exceptionnels pour plusieurs contribuables. L'impôt à la source accuse également une importante diminution par rapport au budget (CHF 661'420.-).

Les décomptes péréquatifs de l'année précédente (péréquation financière CHF 0,349 mios ; facture sociale CHF 1,575 mios) sont en grande partie compensés par les prélèvements aux provisions respectives.

Globalement l'ensemble des charges de fonctionnement sont maîtrisées voire inférieures au budget.

Afin de réduire l'excédent de charges de l'exercice, diverses opérations comptables ont été effectuées, à savoir un prélèvement sur le Fonds Schäppi, une revalorisation (marché) des actions Romande énergie ainsi que la dissolution de la réserve affectée au service des eaux, qui n'est plus d'actualité.

État des préavis bouclés en 2015

Préavis bouclés = qui ont commencé à avoir un amortissement en 2015.

No préavis	Intitulé du préavis	Crédit accordé	Total crédit accordé	Dépenses totales
49/09	Etude planification zones à vitesse modérée	CHF 64'600.00	CHF 64'600.00	CHF 58'750.45
30/13	Création skate park aux Abériaux	CHF 210'000.00	CHF 210'000.00	CHF 244'869.30

4. BÂTIMENTS

Le service bâtiments gère l'ensemble du parc immobilier communal. Il est en charge de concevoir et de gérer les projets de restaurations, d'assainissement et de transformations des bâtiments communaux. Il assure l'entretien des immeubles, la conciergerie de ceux-ci, ainsi que la gestion des baux à loyer.

Les bâtiments communaux sont classés dans différentes catégories énumérées ci-dessous.

Bâtiments locatifs : Ancienne Administration, Vieux Pressoir, Villa du Port, buvette des Abériaux, four communal, Auberge communale, buvette de la Plage, bâtiment de service du Port

Bâtiments administratifs : voirie, Tour d'eau, fontaines

Bâtiments scolaires : nouvelle École/UAPE Les Morettes, Collège de La Combe-Les-Places, Collège des Fossés, pavillon de La Combe – Les Places

Bâtiments mixtes : Maison de Commune, Centre communal Les Morettes, Maison Fischer

Temple

Bâtiment locatif : immeuble Très-le-Châtel

4.1. Etudes, rénovations et transformations des bâtiments communaux

Bâtiments du site scolaire de la Combe-Les-Places

Collège de La Combe-Les-Places – Préavis No 29/13

Les travaux faisant suite au préavis N° 29/13 intitulé "*Demande d'un crédit de réalisation de CHF 2'965'000.– en vue de travaux de transformations, de rénovation et d'assainissement du Collège de La Combe-Les-Places*" ont continué selon le planning. Vu que les bâtiments sont à usage scolaire, ces travaux se sont déroulés sur plus de deux années pour se terminer pour la majorité de ceux-ci fin 2015. Ils consistaient en

- **un assainissement de l'enveloppe extérieure du bâtiment** afin de réduire la consommation d'énergie utilisée pour le chauffage, d'assurer un meilleur confort aux utilisateurs et de diminuer les émissions de CO₂ nuisibles au climat.
- **des travaux d'entretien, de transformations et rafraichissements intérieurs** dont le renouvellement du revêtement des sols, de la peinture de toutes les salles de classe, du sol de la salle de gym, de l'éclairage, ainsi que la pose de casiers. Une rationalisation des espaces par la transformation des salles accueillant les sciences ou les travaux manuels a également permis d'utiliser au mieux le potentiel du bâtiment.
- **la création d'un préau couvert extérieur.**
- **un renouvellement de la peinture de la façade extérieure du bâtiment** de la partie la plus récente du Collège de La Combe en harmonie avec le reste du bâtiment.



Partie inférieure du Collège de La Combe après assainissement de l'enveloppe extérieure du bâtiment et création d'un préau couvert.

Nouveau bâtiment scolaire sur le site de La Combe-Les-Places – Préavis No 78/15

Le préavis municipal No 78/15 intitulé "*Demande d'un crédit de construction de CHF 4'230'000. – pour la réalisation d'un bâtiment abritant une cantine scolaire, un espace dédié à l'accueil parascolaire et trois salles de classe*" a été déposé au bureau du Conseil communal en septembre 2015.

La Municipalité a choisi d'envisager conjointement la construction de ce bâtiment et les travaux de rénovation de l'Ancienne Administration, ceci notamment afin de limiter les nuisances du chantier sur une trop longue durée, mais également pour trouver des synergies en termes d'aménagements extérieurs et de production de chaleur. Elle a commencé par organiser une procédure d'appel d'offres fonctionnelles selon les exigences de la législation sur les marchés publics et le bureau Etienne et Associés Architectes a été désigné lauréat à l'unanimité du jury pour son étude de concept architectural (phase précédant l'avant-projet).

Suite à l'acceptation du crédit d'étude, soit dès novembre 2014, un comité de pilotage composé de deux membres de la Municipalité, soit Mme Violetta Seematter, Municipale en charge des écoles et Mme Dominique-Ella Christin, Municipale en charge des bâtiments, du bureau d'architecte lauréat et du mandataire du bureau d'assistance à maître d'ouvrage (BAMO) s'est réuni environ deux fois par mois afin de suivre ce projet jusqu'à sa version définitive. Les utilisateurs ont été sollicités ponctuellement afin de participer à la réflexion (directeur des écoles, responsable cantine scolaire), ainsi que le responsable communal de l'ensemble des aspects techniques et de conciergerie. La Municipale en charge des écoles a visité en compagnie du bureau d'architectes des cantines scolaires de la région pour en évaluer les différents types d'équipements. Pour finir,

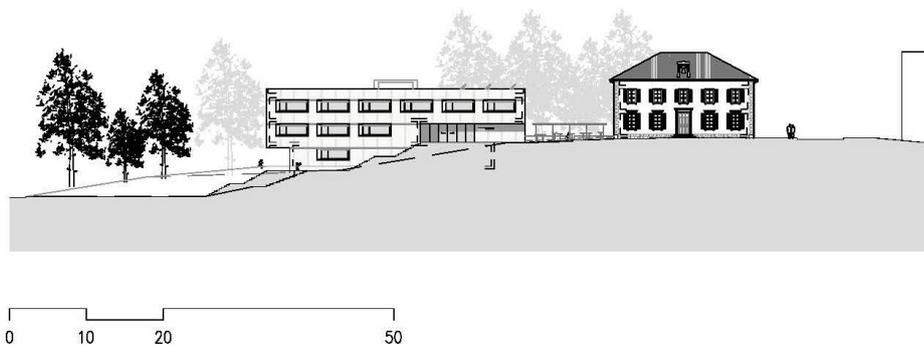
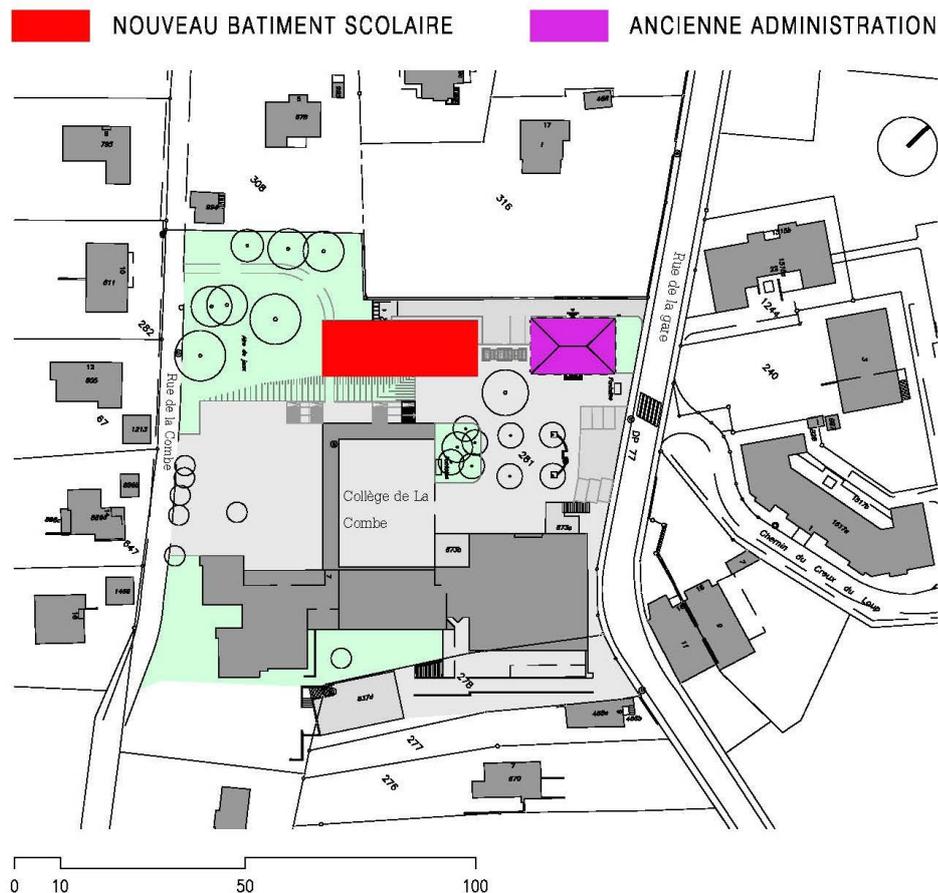
de nombreux échanges ont eu lieu entre le comité de pilotage et les services cantonaux concernés.

La cantine scolaire comportera une structure de cuisine avec self-service et les repas seront livrés. Elle accueillera environ 90 élèves âgés de 8 à 12 ans, fréquentant les classes du deuxième cycle primaire, soit les années 5H à 8H (degrés de l'école harmonisée). En cas de besoin plus marqué, cette cantine accommodera deux services différenciés à midi, afin de doubler la capacité d'accueil. Les élèves âgés de quatre à huit ans, fréquentant les classes du premier cycle primaire, soit les années 1H à 4H, continuent à fréquenter l'UAPE à midi, situé dans le nouveau bâtiment des Morettes.

L'espace de la cantine scolaire situé au rez supérieur est polyvalent et permet d'accueillir notamment des réunions de parents, avec possibilité de projections, etc. Il pourra par ailleurs également être mis à la disposition des Pranginois durant le week-end.

Au rez inférieur, on trouve une grande salle avec accès indépendant pour accueil parascolaire, locaux ayant deux fonctions. La première est de permettre aux enfants âgés de 8 à 12 ans de se détendre avant ou après les repas de midi qui seront servis à la cantine scolaire. La deuxième est de répondre à la demande que les communes organisent une prise en charge complétant l'activité scolaire et ce durant toute la scolarité obligatoire.

Au vu des perspectives d'augmentation de la population pranginoise, ce nouveau bâtiment comprend un étage comportant des salles qui pourront, au fur à mesure des besoins, être transformées en trois salles de classe permettant d'accueillir des élèves de 6 à 12 ans.



Implantation du nouveau bâtiment comprenant une cantine scolaire et de l'Ancienne Administration

Rénovation de l'Ancienne Administration sur le site scolaire de La Combe – Préavis No 79/15

Le préavis municipal No 79/15 intitulé "Demande d'un crédit de CHF 1'860'000.– pour la transformation et l'assainissement du bâtiment dénommé Ancienne Administration afin d'y loger des locaux PLS et une bibliothèque scolaire" a été déposé au bureau du Conseil communal en septembre 2015.

L'Ancienne Administration abritera une bibliothèque scolaire dans la surface du rez-de-chaussée ainsi que des locaux occupant les services pour psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PLS) à l'étage.

La bibliothèque scolaire permet aux activités et animations en lien avec le livre et la lecture de se dérouler dans les meilleures conditions possibles pour les élèves. En outre, le rapprochement des bibliothécaires avec le corps enseignant favorise des synergies qui exploitent au mieux le potentiel d'une bibliothèque scolaire. Par ailleurs, la présence de locaux PPLS adaptés dans l'environnement scolaire favorise une prise en charge rapide et efficace des élèves ayant besoin de ce type de prestation. Là aussi, la proximité des professionnels est garante d'une efficacité accrue des prestations, en classe et hors de la classe.

Pavillon des Fossés - Préavis No 53/14

Suite au préavis municipal No 53/14 intitulé "*Demande d'un crédit de CHF 165'000.-- TTC en vue de travaux de démolition du pavillon scolaire provisoire des Fossés et de la création d'une zone de verdure*", les travaux de démolition se sont déroulés selon le planning à l'automne 2015. La création d'une zone de verdure en lieu et place du pavillon aura lieu au printemps prochain.

4.2. Entretien, réparations, transformations, fournitures des bâtiments communaux

Entretien des bâtiments : Afin d'optimiser les processus de nettoyage et de diminuer la pollution des eaux, la commune a acheté pour le Centre des Morettes une machine permettant de générer des solutions de nettoyages économiques et écologiques ne comportant aucun danger pour la santé. Celles-ci permettent de nettoyer et désinfecter les surfaces grâce à de l'eau, du sel et de l'électricité. Ces solutions, qui sont validées par l'Office fédéral de la Santé publique, ne comportent pas de micropolluants que l'on trouve parfois dans d'autres détergents, contribuant ainsi à améliorer la qualité de l'eau. Pour finir, il est important de souligner que cette machine provient d'une jeune entreprise pranginoise, Aquama.

Hormis l'entretien usuel des bâtiments communaux, les travaux d'entretien courant suivants ont été effectués dans les différents bâtiments communaux.

Maison de Commune

Remplacement de la régulation de l'installation de ventilation et chauffage.

Installation d'un système de projection en salle de Municipalité ainsi que dans la salle du Conseil.

Temple

La porte d'accès à la galerie a été remplacée.

L'Ancienne chaudière ayant rendu l'âme, elle a dû être remplacée. La nouvelle chaudière à condensation, branchée sur une régulation, est plus économe car elle module la consommation de gaz en fonction de la température extérieure.

Centre communal des Morettes

Création d'une nouvelle armoire dans le hall pour la cantine scolaire.

Confection de rideaux pour l'accès aux loges, afin de diminuer l'apport de lumière lorsque la porte s'ouvre.

En raison des normes ECA en vigueur, le grillage du sous-sol a été automatisé pour servir de chemin de fuite pour la nouvelle école des Morettes.

Villa du Port

Rénovations intérieures, suite au changement de locataire.

Four communal

Installation d'une climatisation au 1^{er} étage.

Auberge communale

Divers travaux d'étanchéité de la dalle sur le silo à pellets suite aux travaux du bâtiment Family Stairs.

Buvette de la plage de Promenthoux

Installation d'une chambre froide.

4.3. Gestion des bâtiments communaux

La Municipalité a pour mission de gérer son patrimoine immobilier. Dans ce contexte, Elle loue des locaux communaux à des privés pour des bureaux (Maison Fischer, 1^{er} étage du four communal, etc.) mais également pour leur commerce (Tea-Room, épicerie et garderie à la Maison de Commune, boulangerie dans le four communal, etc.). La Municipalité gère ces derniers en tenant compte à la fois de considérations sociales (participation du commerce à la vie sociale du village en dynamisant le centre par exemple, etc.) et économiques (type de commerce, ratio chiffres d'affaires – prix du loyer, etc.).

Nouvelle gérance à l'auberge communale de Prangins

La Municipalité est très heureuse de l'arrivée de nouveaux gérants, Julien et Christopher Broccard, à la tête de l'Auberge communale. Ceux-ci perpétuent depuis le 1^{er} octobre 2015 la bonne réputation de cette auberge et renforcent son statut d'étape gourmande.

L'arrivée des frères Broccard fait suite à un travail de longue haleine de la Municipalité entamé en début d'année 2015. En effet, en perspective du départ à la retraite de l'ancien gérant, M. Gérard Nicod, pas moins d'une quarantaine de dossiers ont été reçus. Après un examen approfondi de l'ensemble des dossiers reçus, quatre candidatures ont été retenues pour un entretien. Sur la base de critères d'évaluation différenciés, la sélection s'est finalement portée sur la candidature des frères Broccard qui a fait l'unanimité au sein de la Municipalité. Et le succès semble être au rendez-vous car les clients ne manquent pas.

L'Auberge communale est une étape de charme au cœur du centre historique de Prangins. Située dans une magnifique bâtisse datant du 18^e siècle, elle a été complètement rénovée dernièrement, dans le respect de l'authenticité tout en intégrant le confort moderne. Les nouveaux gérants ont apporté leur touche personnelle en transformant la décoration intérieure de la salle à manger dans laquelle règne une ambiance très chaleureuse.



La nouvelle décoration intérieure de la salle à manger de l'auberge suite à l'arrivée de nouveaux gérants.

Mise à disposition de locaux communaux

La Municipalité propose également un service de location de plusieurs salles et de locaux permettant à des tiers d'organiser différents types de manifestations (Maison de Commune, Centre des Morettes, Vieux pressoir, etc.). L'Administration communale gère la mise à disposition de ces locaux avec efficacité et selon une politique bien établie, notamment en matière de prix préférentiels pour la population pranginoise.

Vu que les tarifs de location des salles communales n'avaient pas subi de modification depuis septembre 2006, une révision de ceux-ci a été effectuée en 2014. Cette révision de tarifs est entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2015 pour tous les nouveaux contrats de locations ponctuelles. Il n'a pas été constaté de baisse dans la demande de ces locaux en 2015 suite à cette augmentation.

La Municipalité de Prangins considère qu'Elle a également pour mission de soutenir activement la vie associative du village. Ce soutien passe notamment par la mise à disposition d'infrastructures et d'une partie des locaux du patrimoine immobilier (local pour le Club nautique au port, terrains et vestiaires pour le FC Prangins aux Abériaux, local pour le TAP, salle de la Maison "Fischer" pour l'USL, etc.)

Un récapitulatif chiffré des bénéficiaires de la mise à disposition gratuite, qu'elle soit annuelle ou ponctuelle, des locaux communaux est effectué chaque année. Ces statistiques permettent de mettre en lumière l'importance du soutien apporté par ce biais par la commune à la vie associative de notre village.

Fonds de réserve - Immeuble subventionné de "Très-le-Château"

Le fonds de réserve de l'immeuble "Très-le-Château" se monte à environ CHF 655'709.35 au 31 décembre 2015.

5. DOMAINES & ENVIRONNEMENT

5.1. Domaines

Les terrains communaux comprennent des parcelles utilisées par la Commune comme celles des Abériaux, de la plage ou du cimetière, des parcelles louées à des agriculteurs faisant l'objet de baux à ferme comme celles de Grand Bois, des parcelles mises en droit de superficie comme celles de la Barcarolle et des parcelles de forêts comme celle du Bois-des-Ages. Pour finir, des parcelles communales sont également louées sous forme de jardins communaux.

Domaine et agriculture

Les responsables du Conseil régional/SOFREN ont continué leur travail concernant le dossier de relocalisation des parcelles d'Agroscope-Changins. Ce dossier qui touche l'ensemble de la parcelle No 37, sise au lieu-dit "Grand-Bois", à Prangins nécessite la recherche de terrains de substitution à proposer aux agriculteurs pranginois concernés par cette relocalisation.

Jardins communaux

Les 30 jardins communaux existants permettent aux Pranginois de s'adonner au jardinage dans un cadre idyllique. En 2015, il n'y a pas eu de changement de locataires de jardin communaux et 15 personnes restent toujours en liste d'attente.

5.2. Forêts

5.2.1. Plan de gestion des forêts

Un plan de gestion des forêts communales de Prangins pour la période 2012-2026 a été établi en 2015 par le garde forestier. Ce document a ensuite été examiné par l'inspecteur cantonal des Forêts avant d'être envoyé au Département cantonal du Territoire et de l'Environnement pour approbation.

Ce plan de gestion est un plan de niveau opérationnel, le niveau stratégique étant développé au niveau de l'arrondissement par un plan directeur forestier. L'application de ce plan opérationnel est formulée annuellement par un programme de travaux, présenté à la commune, et un contrôle d'exécution. Il se fonde sur l'état actuel des forêts selon un inventaire réalisé en 2012 (raison pour laquelle le document entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012), l'analyse de la gestion écoulée et les contraintes de station.

La Commune de Prangins, de par la taille de ses forêts communales (23.8 hectares) pour 14 parcelles, a des forêts à fonctions principalement sociales, biologiques et paysagères. Ainsi, bien que le nouveau plan de gestion indique une possibilité d'exploitation de 130m³ par année, il faut travailler principalement dans l'optique de la mise en valeur des fonctions prédominantes de ces peuplements forestiers en non dans le sens d'une production de bois soutenue.

5.2.2. Exploitation

Le récapitulatif des divers chantiers effectués donne les résultats suivants :

Lieux	Volumes martelés
Grand Bois	90.0 m ³ feuillus (éclaircie)
Les Fossés	15.0 m ³ feuillus (chablis)
Le Bois des Ages	2.0 m ³ feuillus (chablis)

Soit 107 m³ de bois abattus.

Ces interventions ont permis de mettre sur le marché les assortiments suivants :

Bois de service feuillu	0.00 m ³
Bois d'industrie feuillu et bois de feu long	101.00 m ³
Bois de feu	16 stères

Les travaux sont, pour la plupart, réalisés par l'équipe forestière du Triage forestier de la Dôle. Cette équipe est constituée d'un contremaître forestier, de forestiers bûcherons diplômés et d'apprentis. Le débardage des bois est effectué à l'aide de deux porteurs et de deux tracteurs forestiers.

Sylviculture

Durant l'année 2015, deux parcelles ont été traitées en soins culturaux. Il s'agit de la plantation de chênes du Grand Bois (forêt vers l'aérodrome) pour une surface de 25 ares, ainsi que d'une éclaircie de perchis au Bois des Âges sur 36 ares.

Entretien sentiers didactiques

L'équipe forestière intercommunale a effectué divers travaux d'entretien du sentier didactique. La Pyrale du buis continue de faire des ravages dans le secteur.

5.3. Préservation des milieux naturels et des paysages

5.3.1. Patrimoine naturel en milieu bâti

La Commune de Prangins a élaboré et présenté sur son site une page contenant quelques principes et aménagements permettant de favoriser le patrimoine naturel en milieu bâti. Celui-ci comporte une richesse biologique importante et ce dans les jardins privés aussi bien que sur les balcons, les murs ou encore les toitures qui composent le village. Il s'agit par exemple lors de réfection de bâtiments de préserver les niches où les oiseaux construisent leurs nids ou de placer des nichoirs artificiels. Ou encore de laisser les brins de mousse ou les masses végétales border les murs en pierres ou les pavés. Les jardins peuvent également être enrichis de haies champêtres composées d'espèces locales favorables aux insectes et oiseaux indigènes. Ces milieux verts peuvent aussi être mis en réseau et reliés avec la nature environnante afin d'assurer le déplacement des espèces. Pour finir, en évitant l'usage des pesticides et en préférant un compost organique à un engrais chimique, on favorise également la diversité des milieux.

5.3.2. Nature en ville

La Commune a commencé à développer, conjointement avec la Ville de Nyon, le projet *Nature en Ville*. Il s'agit de l'organisation d'une journée de sensibilisation qui prendra la forme d'un jeu de piste avec un parcours à pied entre Nyon et Prangins et qui aura lieu dans le cadre du week-end de la Fête de la Nature.

5.3.3. Biodiversité

La Commune de Prangins a développé une politique environnementale en collaboration avec différents partenaires régionaux, dont le Conseil régional *Regionyon*, pour préserver la nature, le paysage et la biodiversité sur son territoire. Elle soutient et participe à l'élaboration de corridors biologiques et de réseaux agro-écologiques qui ont pour but de préserver la biodiversité, en permettant le déplacement de la faune et la dissémination de la flore :

- **Les corridors biologiques** : la Commune s'engage, avec de nombreux partenaires publics et privés de la région, autour d'une charte d'engagement, pour préserver des zones d'importance pour la biodiversité et permettre aux espèces de se déplacer sans obstacle dans ces zones. Le Contrat corridors Lac-Pied du Jura est constitué de 27 mesures localisées ou collectives qui auront un impact important sur la biodiversité et la qualité de vie dans la région.
- **Les réseaux agro-écologiques** : la Commune soutient le Réseau écologique "NYON-RÉGION". Ce réseau agro-écologique est une démarche volontaire initiée par les agriculteurs de la région. Ceux-ci mettent en réseau leurs surfaces de compensation écologiques (prairies fleuries, vergers, haies, jachères, etc.) La mise en œuvre d'un certain nombre de mesures est prévue par les agriculteurs, tels que des ensemencements naturels de prairies, des plantations d'arbres et arbustes diversifiées et des entretiens spécifiques favorables aux espèces caractéristiques de la région.

5.4. Protection contre le bruit et qualité de l'air

Bruit



La Commune de Prangins a entrepris, en collaboration avec les services concernés du Canton, une étude très complète sur l'assainissement du bruit routier, avec un rapport final remis fin 2015. Celui-ci établit un bilan des nuisances sonores liées au trafic routier sur le territoire pranginois. Il permet également de déterminer les mesures d'assainissement à effectuer à la source, tels que des changements de revêtement routier, qui permettront de répondre à l'Ordonnance sur la protection du bruit (OPB) avant 2018. Ce rapport a été envoyé au Canton pour approbation finale fin 2015.

Les travaux entrepris par la Confédération pour lutter contre les nuisances sonores liées au trafic ferroviaire ont été terminés en 2015.

5.5. Dangers naturels

Carte des dangers naturels

La carte des dangers naturels établie par les services cantonaux de la Direction Générale de l'Environnement (DGE) en collaboration avec la Commune de Prangins est terminée. Elle a été mise en consultation publique en juin 2015. Sur le territoire pranginois, quelques éléments de dangers hydrologiques potentiels ont été relevés dans les secteurs du ruisseau de la Chenalette, le ruisseau du point du jour, le ruisseau à proximité de l'hôpital et la Promenthouse.

5.6. Eaux et station d'épuration

5.6.1. *Traitement des micropolluants et regroupement des stations d'épuration des eaux usées*

Les études en vue de la création d'une grande station d'épuration régionale, à réaliser en une seule étape et sur un seul site ont continué en 2015. Ces études, menées dans le cadre de la stratégie cantonale de lutte contre les micropolluants, ont démontré les avantages financiers, techniques et d'aménagement du territoire de ce projet de régionalisation de l'épuration. Pour les 30 communes concernées par ce projet, l'épuration est actuellement assurée par quatre stations d'épuration qui traitent les eaux usées d'une population raccordée de près de 62'000 habitants. La station d'épuration de Prangins, qui est vieillissante, ainsi que les stations d'épuration existantes sur les sites de Gingins, Nyon, et Gland seraient remplacées par une nouvelle installation régionale d'une capacité de 110'000 équivalent-habitants à l'horizon 2025 (traitement des effluents des habitants ainsi que des activités économiques et industrielles). L'implantation de cette nouvelle installation se trouverait sur un site situé à l'est de Gland au Lavasson.

5.6.2. *Charges hydrauliques*

La charge hydraulique de la STEP de Prangins est composée d'eaux usées mais également d'eaux appelées eaux claires parasites (ECP) qui viennent surcharger inutilement le réseau d'eaux usées. Ces ECP sont composées d'eaux permanentes et d'eaux pluviales. Les eaux parasites permanentes surchargent constamment le réseau d'eaux usées indépendamment des précipitations. Les eaux parasites pluviales peuvent être liées au ruissellement direct ou de surface, au ruissellement souterrain ou aux débordements d'eaux claires dans les eaux usées, par exemple dans les regards mixtes. En améliorant les canalisations, il est possible de réduire l'apport d'eaux parasites permanentes et d'augmenter ainsi la capacité de traitement de la STEP de Prangins, d'améliorer le bilan de l'épuration et de réduire les frais d'exploitation. Les travaux sont traités au point 7.5.3 "Collecteurs".

5.6.3. *Évacuation des boues*

Les boues d'épuration proviennent des matières solides en suspension dans les eaux usées qui se déposent dans des bassins lors de la décantation. On distingue trois qualités de boues selon leur siccité, soit les boues liquides, les boues déshydratées et les boues séchées. Nous pouvons comparer ces étapes à celles d'une lessive après le lavage, après l'essorage et après le passage dans le séchoir. On élimine les boues séchées soit en les incinérant, soit en les utilisant comme combustible dans les fabriques de ciment.

En 2015, la STEP de Prangins a produit 1'378 m³ de boues liquides transformées en 45.53 m³ de boues sèches.

<u>Année</u>	<u>Boues liquides</u>	<u>Boues sèches</u>
2015	1'378 m ³	45.53 m ³
2014	1'103 m ³	42.25 m ³
		<u>Boues déshydratées</u>
2013	1'320 m ³	188.82 m ³
2012	1'497 m ³	214.85 m ³

5.6.4. Entente Intercommunale pour la Déshydratation Mécanique des boues d'épuration (EIDM)

Le préavis 74/15 "Dissolution de l'entente intercommunale pour la déshydratation mécaniques des boues d'épuration (EIDM)" a été adopté en 2015 et a permis la dissolution de l'EIDM. En 1987, une convention relative à l'exploitation d'une unité mobile de déshydratation mécanique des boues d'épuration a été signée par les communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Céligny, Commugny, Coppet, Founex, Mies, Tannay (communes de Terre-Sainte) et Prangins. La commune de Crans-près-Céligny a rejoint cette entente intercommunale en 1993. Cette convention liait ainsi tous les participants à l'exploitation de cette machine qui était utilisée dans les six différentes stations d'épuration concernées. En 2014, la nouvelle station d'épuration (STEP) intercommunale centralisée pour toutes les communes de Terre-Sainte a été inaugurée ce qui implique que l'unité mobile de déshydratation mécanique n'est plus utilisée. Pour faire suite à la mise en service de cette STEP par les services industriels de Terre-Sainte et environs (SITSE), l'entente intercommunale pour la déshydratation mécanique des boues d'épuration (EIDM) a donc cessé toute activité depuis octobre 2014.

5.6.5. Eaux

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la distribution de l'eau (LDE) les communes doivent adapter les concessions aux nouvelles dispositions de la loi. Les travaux concernant le règlement communal sur la distribution de l'eau qui devra être adapté ont avancé en 2015 et un préavis type a été élaboré par la commune de Nyon.

5.7. Énergie et climat

5.7.1. Prangins : Cité de l'énergie

Grâce à sa démarche globale en faveur du climat, de l'environnement et de notre qualité de vie, notre commune a obtenu en 2015 le label Cité de l'énergie. Cette reconnaissance atteste ainsi de son engagement à diminuer sur le long terme son impact environnemental et les émissions de CO₂ de son territoire. Face aux enjeux énergétiques et climatiques, les communes ont un rôle important à jouer car de nombreux défis se posent au plan local. Dans cette perspective, la commune de Prangins a développé un ensemble de mesures concrètes et cohérentes qui, par une gestion plus durable des ressources, visent à consommer moins d'énergie et à promouvoir les énergies renouvelables. Cette politique énergétique municipale ambitieuse contribuant à notre qualité de vie permet aujourd'hui à la commune de Prangins de se distinguer en devenant la troisième commune du district de Nyon à être une Cité de l'énergie.

Une cérémonie de remise de diplômes organisée par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et l'association Cité de l'énergie a été organisée à Berne en septembre 2015. La commune a reçu un diplôme accompagné d'un chèque de CHF 5000.- durant cette cérémonie.



Prangins
european energy award



La Municipalité de Prangins était représentée par Madame Dominique-Ella Christin (4^e depuis la gauche) lors de la cérémonie de remise de diplômes organisée par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et l'association "Cité de l'énergie" le 29 septembre 2015 à Berne

DR

5.7.2. Subventions Efficacité énergétique et Énergies renouvelables

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'énergie et du climat, la Municipalité a mis sur pied des subventions incitatives pour des projets privés favorisant l'efficacité, la sobriété énergétique, ainsi que l'usage des énergies renouvelables. Un montant annuel de CHF 100'000.- est budgété chaque année pour ce type de subventions.

L'enveloppe du budget 2015 a permis à la Commune de Prangins de soutenir un grand nombre de projets :

- un montant total de CHF 44'612.45 a été alloué à six personnes pour leur projet de pose de capteurs solaires photovoltaïques ;
- un montant total de CHF 16'000.- a été alloué à deux personnes pour leur projet de remplacement de leur chauffage électrique direct ;
- un montant total de CHF 10'000.- a été alloué à une personne pour son projet d'isolations et remplacements de ses fenêtres, conforme au Programme bâtiment de la Confédération ;
- un montant total de CHF 4'200.- a été alloué à 14 personnes pour l'achat d'un vélo électrique ;
- un montant total de CHF 2'772.- a été alloué à une personne pour son projet de pose de capteurs solaires thermiques ;
- un montant total de CHF 810.- a été alloué à une personne pour la réalisation d'un bilan énergétique de son bâtiment ;
- un montant total de CHF 440.- a été alloué à deux personnes pour la réalisation d'un diagnostic énergétique de leurs installations électriques.

Le montant global pour les projets subventionnés en 2015 se monte à CHF 78'834.45. Quelques projets approuvés pour l'octroi de la subvention dans le courant de l'année 2015 n'ont pas été terminés avant la fin de l'année et seront donc remboursés en 2016 dans le cadre des CHF 100'000.- alloués pour cette année.

5.7.3. Toitures communales et énergie

Dans la perspective de promouvoir les énergies renouvelables sur son territoire, la Municipalité a conclu deux conventions avec la SEIC pour la pose d'installations photovoltaïques sur la toiture du Collège de la Combe ainsi que sur celle de la déchetterie intercommunale.



Photo de la toiture de la déchetterie

5.7.4. Planification énergétique

La planification énergétique sur l'ensemble du territoire pranginois est terminée en 2015. Celle-ci permet notamment de valoriser certaines données issues de l'étude énergétique régionale et d'établir à l'échelle de l'ensemble du territoire communal. Elle comprend :

- Un bilan des besoins énergétiques thermiques actuels liés aux bâtiments ;
- Un inventaire simplifié des filières énergétiques renouvelables.

5.7.5 Suivi énergétique de la consommation (électricité, chaleur, eau)

Cette action du programme énergie-climat qui vise à introduire un suivi énergétique de la consommation (électricité, chaleur et eau) de l'ensemble des installations communales, des bâtiments communaux, de l'éclairage public et de le formaliser, a été suivie en 2015.

5.7.6. Courant vert

La Municipalité, en 2015, a continué à acheter de l'électricité d'origine certifiée 100 % hydraulique suisse. En choisissant ce courant vert, la Municipalité participe au développement et à la modernisation des installations hydrauliques suisses.

5.8. Port des Abériaux

5.8.1. Règlement du port

Le nouveau règlement du port accepté par le Conseil communal en octobre 2014 a été signé par les instances cantonales en 2015 et est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2015. Les modifications principales au règlement en vigueur visent à :

- renforcer les dispositions permettant de contrer les pratiques surgissant face à la pénurie de places d'amarrage,
- répondre aux changements d'habitudes de loisirs des utilisateurs,
- introduire au sein du règlement de nouvelles dispositions administratives, suite à l'expérience acquise dans la gestion du port.

5.8.2. Personnel

Un nouveau garde-port a été engagé dès le 1^{er} novembre 2015. Il assurera une présence plus soutenue durant la saison de navigation, plus particulièrement le week-end, et ceci afin de répondre efficacement aux sollicitations des usagers du port. Le logement de fonction du garde-port, soit la villa située près de la grue, est occupé par celui-ci ce qui permet d'augmenter la sécurité de la zone des Abériaux.

5.8.3. Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de surveillance et pose d'un nouveau système de vidéosurveillance au port des Abériaux

Le préavis 84/15 "Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance et demande d'un crédit de Fr. 46'000.- en vue de la pose d'un nouveau système de vidéosurveillance sur le site du Port des Abériaux " a été déposé au bureau du Conseil en 2015.

La loi cantonale sur la protection des données personnelles (LPrD) est entrée en vigueur en 2008. Cette loi s'applique aux communes qui utilisent des caméras de vidéosurveillance sur leur domaine public et nécessite un règlement communal relatif à l'usage de ce genre de dispositif, règlement qui doit être avalisé par le Conseil communal.

Dans le cas d'installations en fonction avant 2008, la loi prévoit que les communes se mettent en conformité dans un délai de trois ans suivant son entrée en vigueur. A Prangins, un système de

vidéosurveillance est actuellement en fonction depuis le début des années 2000 sur le site des Abériaux. Ainsi, afin de pouvoir continuer à exploiter ces caméras de surveillance, la Municipalité a soumis au Conseil communal un projet de règlement comme l'exige la loi. Par économie de procédure, la Municipalité a présenté simultanément le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance, soit la base légale, et une demande de crédit en vue de la pose d'un nouveau système de vidéosurveillance sur le site du Port des Abériaux. La Municipalité a décidé d'améliorer le système de vidéosurveillance existant sur le site du port, en complément aux autres mesures actuellement en place, comme le passage régulier de la Police. Ceci car le système actuel, bien que dissuasif, n'est pas performant la nuit et son amélioration permettra de mieux éviter la perpétration d'infractions contre des biens et d'apporter des moyens de preuve en cas de telles infractions.



Port des Abériaux vu d'avion

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS

L'activité du dicastère "aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions" s'est concentrée sur la réalisation de projets en cours, avec comme point d'orgue, l'achèvement de l'école enfantine/UAPE.

Le dicastère est toujours sollicité au niveau politique et technique par les projets régionaux en lien avec le projet RDU qui se concrétise.

L'activité de la "police des constructions" est toujours régulière et demande un suivi attentif. Les cas pendants à la Cour de droit administratif et public ont fait l'objet d'une décision du Tribunal qui a confirmé le bien-fondé des décisions municipales.

Afin de pratiquer des tarifs qui correspondent mieux aux coûts occasionnés par différentes démarches privées, la Municipalité a initié, en 2014, un règlement sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et des constructions a été déposé en fin d'année auprès du bureau du Conseil communal.

L'activité de M. G. Troccoli, architecte urbaniste, nommé chef de service depuis début 2014, s'est concentrée sur le développement territorial du secteur Entre-Deux-Chemins, le suivi des deux chantiers de la nouvelle école/UAPE ainsi que Broderie, notamment, et la coordination des différentes autres études menées par le Service de l'urbanisme.

6.1. Police des constructions

Le volume de travail administratif du service de la police des constructions est en très légère baisse. La majorité des affaires traitées sont des constructions de peu d'importance pour le territoire communal, ce qui ne signifie pas qu'elles ont occasionné peu de travail. La consultation des dossiers de mise à l'enquête publique a été déplacée de la Maison Fischer au Greffe communal, ceci afin d'offrir une meilleure plage horaire pour les consultations des dossiers. L'interlocutrice apte à donner des renseignements sur la procédure de demande de permis de construire reste cependant de la compétence de Madame Danielle Rosset, assistante administrative au service de l'urbanisme et police des constructions.

La Municipalité continue de s'adjoindre l'appui du Service Technique Intercommunal (STI) pour examiner sous l'angle technique les demandes de permis de construire.

Mme D. Rosset est en charge de la gestion administrative des dossiers depuis 2006. Elle veille au bon déroulement des procédures en coordination avec le Service Technique Intercommunal (STI). En 2015, 41 dossiers ont été ouverts. Onze enquêtes publiques et 30 dispenses d'enquête ont été traitées, neuf autorisations municipales ont été délivrées pour des objets de minime importance.

La pose de panneaux solaires n'est plus soumise à autorisation, ce qui implique tout de même que la Municipalité doit examiner la conformité de telles demandes et "dispenser d'autorisation" le cas échéant.

6.1.1. Commission de salubrité

La Commission de salubrité déléguée par la Municipalité n'a pas été sollicitée en 2015.

6.2. Aménagement du territoire

La collaboration avec les services de l'Etat de Vaud a été régulière en 2015 et s'est déroulée dans de bonnes conditions (en particulier avec le Groupe opérationnel des pôles (GOP)), qui fait partie du Service du développement territorial (SDT) et du Service de la promotion économique et du commerce (SPECo), notamment avec les autres services cantonales du logement (SCL) et de la mobilité (DGMR), ainsi que les instances régionales.

Nous avons notamment obtenu le soutien de deux conseillères d'Etat qui sont venues à Prangins apporter leur vision du développement prévu dans le cadre de la RDU, le 15 septembre 2015, à la salle communale des Morettes.

La Municipalité est toujours présente dans les comités de pilotage de projets régionaux tels le Schéma Directeur de l'Agglomération Yvernoise (SDAN) et Groupil RDU (groupe de pilotage pour la concrétisation du projet RDU). Ce dernier comité accompagne le travail du chargé de projet, collaborateur entré en fonctions en octobre 2013. Ce projet prend une tournure concrète avec la mise sur pied des études test pour lesquelles le Conseil communal de Prangins a approuvé un crédit de CHF 85'000.- le 23 septembre 2015. Cette somme représente les 20% environ du montant total, le solde de 80% étant à la charge par la Ville de Yver, les instances cantonales et régionales ainsi que les Communes du SDAN. Ce préavis ayant été accepté par toutes les parties, trois bureaux d'urbanisme ont été mandatés pour mener une réflexion sur ce thème. Les résultats de cette étude seront portés à la connaissance du Conseil communal et de la population en mai 2016.

Une séance publique destinée aux élus politiques du district accueillant les deux Conseillères d'Etat Jacqueline de Quattro et Nuria Gorrite, s'est tenue le 15 septembre 2015 à Prangins. Elles ont réitéré leur soutien au projet qui constitue une vraie vision du futur de l'agglomération.

6.2.1. Plan Directeur Communal

La Municipalité s'est référée au Plan Directeur Communal en ce qui concerne notamment l'aménagement du centre du village et le développement du secteur "Entre-Deux-Chemins". Le Plan Directeur Communal sert également de base pour des aménagements urbains plus détaillés au centre du village.

6.2.2. Révision du Plan Général d'Affectation et du règlement de Police des constructions

Comme toutes les communes du Canton, Prangins a dû fournir au SDT un bilan des réserves situées en zone à bâtir pour évoluer le potentiel de développement dans le cadre de la 4^{ème} adaptation du PDCn (Plan Directeur cantonal). Concernant la révision du Plan Général d'Affectation et compte tenu du bilan des réserves en zone à bâtir, deux présentations ont été organisées dans le cadre des séances de la Municipalité afin d'aller de l'avant dans cette révision. Début 2016, la Municipalité devra se déterminer sur les options de développement qu'Elle entend présenter au Conseil communal, notamment en ce qui concerne la densification des zones de villas.

6.2.3. Divers Plans Partiels d'Affectation

Révision du PPA "centre du village"

Le bureau d'urbanisme Robyr-Ortis, en collaboration avec M. E. Bovard, géomètre, procède à la révision du PPA du centre du village. Le secteur "Les Places" a fait l'objet de plusieurs discussions avec les propriétaires concernés. Une synthèse de cette problématique ainsi qu'une prise de position de la part de la Municipalité n'a pas abouti en 2015, certains éléments manquant encore actuellement pour clore cette question.



DR

Le PPA du centre du village, objet de la révision avec en évidence le secteur "Les Places" (indiqué en rouge)

Révision du PQ "Le Coutelet"

Une révision du PQ "Le Coutelet" fixant les règles de planification/développement du site industriel Novartis a été initié par l'entreprise. Cette révision n'a pas été d'actualité en 2015.

Nouvelle planification secteur "Entre-Deux-Chemins"

Ce nouveau secteur désigne le périmètre Novartis-Denogent-Commune.



Image du concept lauréat des MEP "Entre deux chemins"

La Municipalité, dans le cadre d'un comité de pilotage qu'Elle a mis sur pied, a procédé à la mise sur pied de mandats d'étude parallèles et mis en concurrence quatre bureaux d'urbanisme. C'est finalement le bureau Farra et Zoumboulakis de Lausanne qui a été désigné lauréat de cette démarche qualitative de concours et a été chargé de mener la planification de ce futur quartier. Le vernissage a eu lieu le 21 mai 2015 en présence des autorités, des mandataires et des partenaires privés de la Commune. Une exposition publique des projets d'aménagement a eu lieu du 22 mai au 8 juin 2015. Les échos du public ont été globalement favorables aux images et plans montrés lors de cette exposition.

Révision du PPA "Au Clos"

Un projet de révision de ce plan soumis par les propriétaires à la Municipalité a été envoyé pour examen préalable au Service du Développement territorial. La Municipalité est en attente du résultat de cet examen.

6.2.4. Quartier de l'auberge communale

Courant 2015, l'ensemble des travaux concernant le quartier a été réalisé conformément au planning établi en 2014.



Réhabilitation des trois bâtiments de la Passade, la Forge et l'Ancienne poste (photos avant et après travaux)

Espace public à côté de l'auberge le jardin "Broderie"

L'aménagement d'un espace public, objet d'un concours en 2008, a été réalisé conformément aux plans de base. Seules la taille des buis, la plantation de fleurs saisonnières ainsi que des travaux mineurs (notamment l'aménagement d'un arbre sur la route de Bénex), sont reportés au printemps 2016. Ce nouvel espace délimite les espaces privés liés aux trois bâtiments rénovés et offre un dégagement sur l'auberge communale, notamment.



Le projet réalisé intégrant, dans le photomontage, l'implantation du futur arbre le long de la route de Bénex

Logements subventionnés dans les trois bâtiments derrière l'auberge

La réalisation de 13 appartements subventionnés dans les bâtiments de La Passade, de la Forge et de l'Ancienne poste s'est poursuivie pour aboutir à l'arrivée des premiers locataires au début de l'été. Une soirée "portes ouvertes" a été organisée par la Municipalité le 17 juin 2015 en présence des

conseillers communaux, des membres du Comité de la coopérative des Plantaz et de quelques professionnels qui ont apporté leur contribution à cette réalisation. La pertinence de cette réalisation qui met en valeur le patrimoine historique de Prangins ainsi que l'originalité des espaces offerts ont retenu l'attention des meilleurs professionnels. Les trois bâtiments de la "Coopérative des Plantaz" ont été sélectionnés pour les visites de la SIA (Société des ingénieurs et architectes suisses) en 2016.



Au premier plan, de gauche à droite, (lors de la partie officielle du 17 juin 2015) :
O. Rochat architecte, P. Reithaar de la Coopérative des Plantaz, M. Baud municipale pilote de la démarche

6.2.5. Nouvelles constructions **École enfantine/UAPE aux Morettes**

Crédit d'étude

Le crédit d'étude de CHF 895'000.- voté en 2012 a été bouclé à CHF 893'928.45 avec un solde résiduel de CHF 1'071.55.

Crédit de réalisation

Le bouclement des comptes de réalisation du bâtiment se fera en 2016 mais on peut d'ores et déjà prévoir que le budget accordé ne sera pas dépassé.

(Extrait de la plaquette d'inauguration : texte de Martine Baud, Municipale)

"Du pavillon provisoire à la grande maison

Le pavillon des Fossés a accueilli "provisoirement" les élèves des classes enfantines pendant près de 40 ans. Il fallait bien qu'un jour cela change !

Une "vraie" école enfantine dotée d'une Unité d'Accueil Pour Ecoliers ? La Municipalité l'a voulue attractive, fonctionnelle et propice à l'apprentissage. Les conditions préalables à cette réalisation allaient être mises en place en 2009-2010, dans une vision novatrice.

Violeta Seematter, Municipale en charge des écoles et de la petite enfance, en collaboration avec les services cantonaux, définit le programme des locaux en y intégrant les perspectives de développement de la commune.

Martine Baud, Municipale en charge de l'urbanisme et pilote du projet, propose à la Municipalité puis au Conseil communal un concours de projets d'architecture organisé par Bruno Marchand, urbaniste et présidé par Vincent Mangeat, architecte. A l'issue de ce concours, le jury recommande le bureau d'architectes Pierre-Alain Dupraz dont le projet est décrit comme "une grande maison posée sur la pente douce...". En 2012, le Conseil communal approuve le crédit d'étude du projet et en 2013 le crédit de réalisation du bâtiment. Un investissement important accordé généreusement.

Du provisoire au durable... du petit pavillon à la "grande maison", la construction se réalise en 22 mois dans un climat de concertation, grâce à une équipe réunissant les acteurs politiques, les architectes et les futurs utilisateurs".



Une des ailes de la nouvelle école enfantine des Morettes lors du crépuscule

Le concept de signalétique sonore et visuelle a été développé par des étudiants de l'ECAL (Ecole cantonale d'art de Lausanne).

La fédération des architectes (FAS) a tenu son assemblée générale le 11 juin 2015 dans le bâtiment en cours de finition. Une visite commentée par l'architecte, en présence de la conseillère municipale en charge des nouvelles constructions a suivi cette assemblée.

Les enfants de l'UAPE ont intégré les locaux de l'UAPE le 17 août 2015 et les écoliers leurs classes le 24 août 2015.

L'école enfantine et Unité d'Accueil pour écoliers a été inaugurée officiellement le 29 août 2015 en présence de la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, de Madame le Préfet Chantal Turin et de nombreuses personnalités et conseillers communaux. Les portes ouvertes de l'après-midi ont permis à la population de visiter les lieux.



La Municipalité accompagnée de la conseillère d'Etat, Nuria Gorrite et de l'architecte Pierre-Alain Dupraz le jour de l'inauguration du bâtiment.

A l'occasion de cette inauguration, le dicastère de l'urbanisme a édité une brochure qui peut être obtenue auprès du service et une série d'interviews filmés qui a été diffusée lors de l'inauguration.

Après quelques mois de fonctionnement, enseignants, enfants et parents se déclarent globalement satisfaits de ces locaux qui sont à l'opposé du petit pavillon.

Comme pour la réalisation des trois bâtiments à côté de l'Auberge, ce bâtiment remarquable, fera aussi l'objet des journées de visite de la SIA (Société des ingénieurs et architectes suisses) en mai 2016.

6.2.6 Aménagement du centre du village

En 2014, la Municipalité a présenté un préavis d'intention afin de susciter une discussion dans le cadre du Conseil communal et prendre les orientations souhaitées. Cette démarche a provoqué un débat émotionnel qui, s'il permettait de mesurer la résistance d'un bon nombre de conseillers à une vitesse de trafic modérée, relevait aussi le souhait de voir se développer un projet d'aménagement tel que présenté pour le cœur du village. La Municipalité a retiré son préavis en prévoyant de revenir auprès du Conseil communal avec davantage d'informations, voire l'organisation d'ateliers qui permettront de mieux cerner la problématique.

En 2015, la Municipalité soumet au Conseil communal une demande de crédit de CHF 45'000.-, ceci afin d'organiser des ateliers de concertation auprès de la population. En effet, il lui paraît important, pour aller de l'avant dans ce dossier de rechercher la tendance qui se dégagerait de ces discussions : 20 km ou 30 km à l'heure pour la vitesse de traversée du cœur de Prangins. Les conseillères et conseillers ont estimé en grande majorité que la Municipalité disposait de suffisamment d'informations pour aller de l'avant et a refusé le crédit demandé.



Photomontage des aménagements prévus en proximité de l'arbre devant la Maison Fischer

Suite à ce refus et dans l'idée de progresser dans l'aménagement du centre historique, la Municipalité, sur proposition de la responsable du dicastère, a décidé de mettre sur pied un parcours de visite du centre du village ainsi qu'un catalogue de recommandations dans le choix du mobilier urbain, ceci dans une vision de cohérence et de durabilité des choix effectués ensuite par différents services.

7. VOIRIE ET ESPACES VERTS, DÉCHETS, TRAVAUX

7.1. Cimetière

En début d'année 2015, le service de voirie a procédé à la désaffectation de la partie la plus ancienne du cimetière de Prangins.

Les mausolées des tombes à la ligne nos 344 à 419 ont été détruits ou repris par les familles.

Les urnes qui se trouvaient sur les tombes ont été mises au Jardin du Souvenir ou reprises par les familles.

Le Columbarium a été prolongé d'une trentaine de cases.

7.2. Plage de Promenthoux

La Plage de Promenthoux a fait l'objet de l'entretien usuel cette année.

7.3. Voirie et Espaces verts

Une première partie des bancs publics de la commune ont été rénovés par l'équipe de la voirie.

Pavage complet de la fontaine située à la route de Bénex dessous effectué par le personnel de la voirie.

7.4. Traitement des déchets

Création de la déchetterie intercommunale "En Messerin"

Sur une parcelle située à proximité des territoires communaux de Prangins et Duillier, la nouvelle déchetterie intercommunale "En Messerin" est sortie de terre.



Premiers coups de pelleuse le 7 avril 2015

Le cœur de la déchetterie intercommunale se compose d'un couvert en charpente en bois et d'une toiture photovoltaïque.

Le couvert abrite différents locaux, le bureau du surveillant avec son vestiaire et sa kitchenette, deux locaux fermés utilisés pour les matières dangereuses, les appareils électriques et électroménagers, ainsi qu'un couvert pour divers petits déchets.



Photo prise le 1^{er} décembre 2015 lors de l'ouverture au public

Récolte du textile

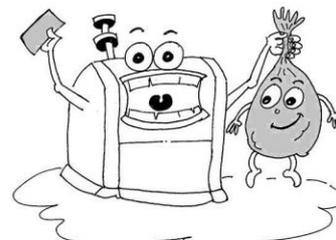
Sous le couvert principal, se trouve huit bennes (Plastique & carton avec son compacteur, papier, ferraille, alu et fer blanc, bois, verre, déchets encombrants, PET).

Les déchets compostables et inertes se trouvent dans la partie "basse" de la déchetterie intercommunale.

L'Association Procap, organisme reversant les fonds récoltés à des institutions pour handicapés a, à nouveau, pu bénéficier d'un versement de CHF 3'432.15 à la suite de la collecte de **21,881 tonnes** de textiles et de chaussures usagés. Cette somme a progressé, puisque l'année précédente ce sont 21.87 tonnes qui ont été récoltées.

Recyclage du verre

Pour l'heure, nous n'avons pas encore reçu les chiffres pour la rétrocession du verre en 2015. Cependant en 2014, sur 161.67 tonnes, la Commune a retouché CHF 15'116.15 HT, ce qui compense les frais de transports.



PET

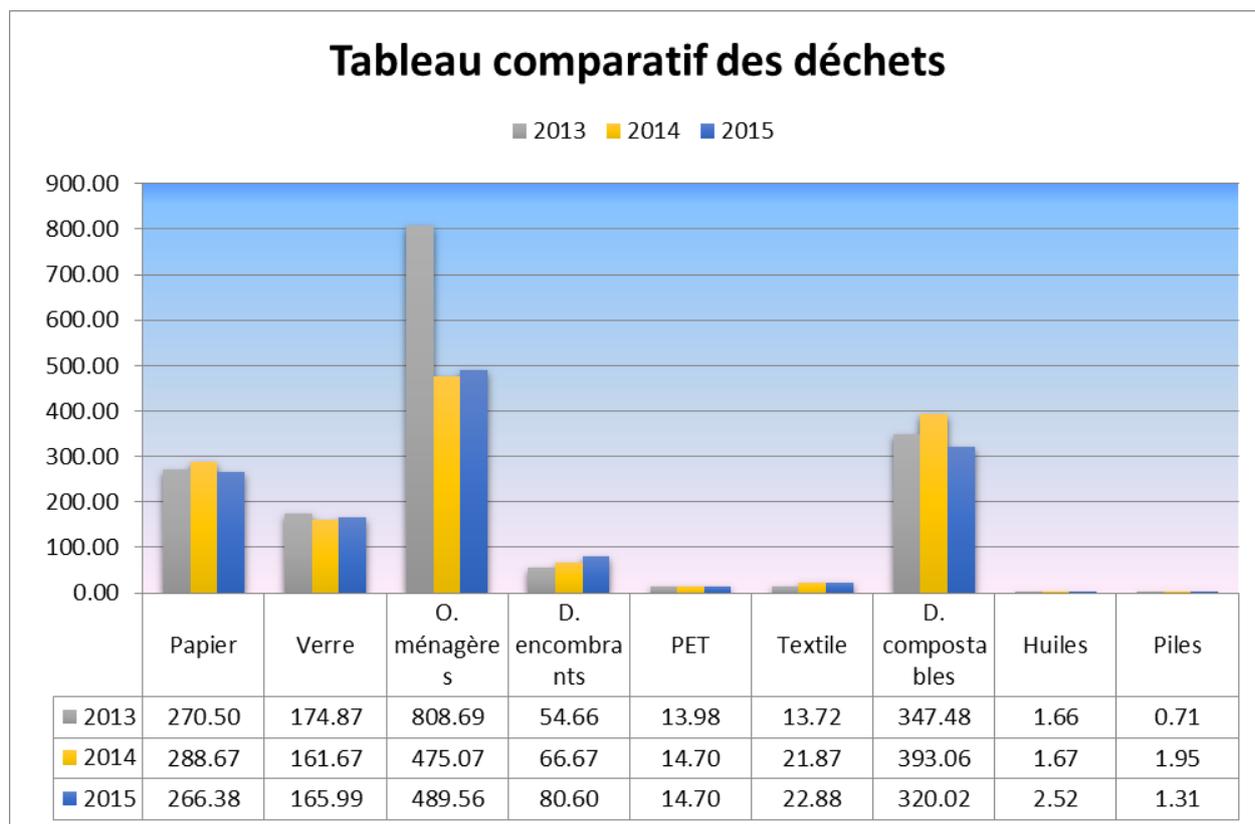
En 2015, la Commune a récolté 14,70 tonnes de PET. Par conséquent, nous avons pu bénéficier d'une rétrocession de CHF 3'175.20.- TTC.

Comparaison des déchets 2013 à 2015

PRODUIT	2015	Ecart tonne	Ecart %	2014	2013
Papier	266.38	- 22.29	-7.72%	288.67	270.50
<i>Par habitant (kg)</i>	<i>66.26</i>	<i>- 7.00</i>	<i>-9.56%</i>	<i>73.27</i>	<i>68.74</i>
Verre	165.99	+ 4.32	2.67%	161.67	174.87
<i>Par habitant (kg)</i>	<i>41.29</i>	<i>+ 0.26</i>	<i>0.63%</i>	<i>41.03</i>	<i>44.44</i>
Ordures ménagères	489.56	+ 14.49	3.05%	475.07	808.69
<i>Par habitant (kg)</i>	<i>121.78</i>	<i>+ 1.20</i>	<i>1.00%</i>	<i>120.58</i>	<i>205.51</i>
Déchets encombrants	80.60	+ 13.93	20.89%	66.67	54.66
<i>Par habitant (kg)</i>	<i>20.05</i>	<i>+ 3.13</i>	<i>18.49%</i>	<i>16.92</i>	<i>13.89</i>
PET	14.70	+ 0.00	0.00%	14.70	13.98
<i>Par habitant (kg)</i>	<i>3.66</i>	<i>- 0.07</i>	<i>-1.99%</i>	<i>3.73</i>	<i>3.55</i>
Textile	22.88	+ 1.01	4.62%	21.87	13.72
<i>Par habitant (kg)</i>	<i>5.69</i>	<i>+ 0.14</i>	<i>2.54%</i>	<i>5.55</i>	<i>3.49</i>
Déchets compostables	320.02	- 73.04	-18.58%	393.06	347.48
<i>Par habitant (kg)</i>	<i>79.61</i>	<i>- 20.15</i>	<i>-20.20%</i>	<i>99.76</i>	<i>88.30</i>
Huiles	2.52	+ 0.85	50.90%	1.67	1.66
<i>Par habitant (kg)</i>	<i>0.63</i>	<i>+ 0.20</i>	<i>47.90%</i>	<i>0.42</i>	<i>0.42</i>
Piles	1.31	- 0.64	-32.82%	1.95	0.71
<i>Par habitant (kg)</i>	<i>0.33</i>	<i>- 0.17</i>	<i>-34.16%</i>	<i>0.49</i>	<i>0.18</i>
Total	1'363.96	- 61.37	-4.31%	1'425.33	1'686.27
<i>Par habitant (kg)</i>	<i>339.29</i>	<i>- 22.47</i>	<i>-6.21%</i>	<i>361.76</i>	<i>428.53</i>
Population	4'020			3'940	3'935

(Poids exprimé en tonnes)

Comparaison des déchets 2013 à 2015 (suite)



La nouvelle taxe déchets

La question des déchets sur les plans fédéral et cantonal

La loi fédérale sur la protection de l'environnement (ci-après : LPE) fixe, à son article 2, le principe fondamental qui règle le financement des prestations environnementales offertes aux citoyens: "Celui qui est à l'origine d'une mesure prescrite par la présente loi en supporte les frais."

La LPE précise que "le détenteur de déchets assume le coût de leur élimination" (art. 32 LPE).

Le "principe du pollueur-payeur" définit simplement que la personne qui fait usage d'une prestation (en l'occurrence l'élimination de ses déchets) doit payer la part qui correspond au coût réel de celle-ci.

Ce principe est en vigueur depuis de nombreuses années en Suisse. Le Tribunal fédéral¹, en juillet 2011, a mis un terme à l'exception vaudoise en rendant obligatoire le mode de financement du "pollueur-payeur".

Le 3 juillet 2012, le Grand Conseil en a précisé les conditions d'application à l'article 30a² de la loi vaudoise du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets³.

¹ Arrêt du Tribunal fédéral du 4 juillet 2011 dans la cause Commune de Romanel-sur-Lausanne c/ Brigitte Gabioud et le Département de la sécurité et de l'environnement du canton de Vaud, (2C_740/2009)

² Art. 30a Taxes d'élimination des déchets urbains

¹ Les communes financent les coûts d'élimination des déchets urbains par le biais de taxes.

² Le 40% de ces coûts, au minimum, doivent être financés par une taxe proportionnelle à la quantité de déchets urbains.

³ Les communes prévoient des mesures d'accompagnement, notamment en faveur des familles.

⁴ Le département en charge peut accorder des dérogations aux communes qui ne peuvent atteindre les objectifs de l'alinéa 2 à cause d'une forte variation saisonnière de la population.

³ RSV 814.11

La question des déchets au niveau communal

Le Règlement communal sur la gestion des déchets *"régit la gestion des déchets sur le territoire de la Commune de Prangins"* (art.1, al. 1). Il pose comme principe que *"le détenteur assume le coût de l'élimination de ses déchets"* (art. 11, al. 1^{er}). Il précise aussi que *"la Commune perçoit des taxes pour couvrir les frais de gestion des déchets urbains. Le législatif communal en définit les modalités à l'article 12, soit en particulier le cercle des assujettis, le mode de calcul et le montant maximal de la contribution"* (art. 11, al. 2). Pour sa part, l'article 11, alinéa 3, explique que *"jusqu'à concurrence des maximums prévus à l'article 12, la Municipalité est compétente pour adapter le montant de la taxe à l'évolution des coûts effectifs tels qu'ils ressortent de la comptabilité communale. Elle prend en compte les charges budgétisées, les excédents et les déficits des années précédentes. Elle communique les bases de calcul qui servent à fixer le montant des taxes"*.

Le Règlement communal sur la taxe déchets fixe le prix du sac-poubelle et la fourchette du montant de la taxe forfaitaire pour les habitants et pour les entreprises (art. 12⁴).

La décision de taxation et le recours

Le Règlement communal sur la gestion des déchets prévoit aussi *que la taxation fait l'objet d'une décision municipale* (art. 13) et que *les décisions de la Municipalité relatives à la taxation peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Commission communale de recours en matière d'impôts et que les décisions de la Commission communale de recours peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public* (art, 17, al. 2 et 3).

Directive relative au Règlement sur la gestion des déchets

La Directive relative au Règlement sur la gestion des déchets décrit les modalités d'application du Règlement communal sur la gestion des déchets (art. 1^{er}). Elle est de compétence municipale. Elle précise que *"la taxe de base est due par tous les habitants dès l'âge de 18 ans révolus, domiciliés ou résidant dans la Commune"* (article 2, al. 1^{er}) et que *le montant de la taxe forfaitaire individuelle est fixé à CHF 80.-* (art. 2, al. 3).

Cette directive municipale arrête aussi la taxe déchets des entreprises (art. 3). Le montant varie de CHF 100.- à CHF 1000.- par année selon le nombre de collaboratrices et de collaborateurs dans l'entreprise.

L'envoi des décisions municipales relatives à la taxe

En se fondant sur les règles énoncées ci-dessus, la Municipalité a adressé au mois de mars 2015 une décision à tous les habitants et à toutes les entreprises de la Commune.

Les recours contre cette décision administrative

Douze habitants et des entreprises ont recouru contre la décision municipale auprès de la Commission communale de recours en matière d'impôts.

La Commission communale de recours en matière d'impôts a rejeté tous les recours des particuliers. En revanche, elle a admis bon nombre de recours des microentreprises composées d'une seule personne travaillant le plus souvent à domicile.

Ladite commission a en effet considéré que ce genre d'entreprise générerait très peu de déchets et que, par conséquent, ceux-ci pouvaient être compris dans la taxe personnelle.

⁴ Article 12 Taxes – Décision de taxation

A. Taxes sur l'ouverture du conteneur ou taxes aux sacs:

¹Les taxes sur l'ouverture du conteneur ou taxes aux sacs sont fixées à :

- Maximum : 2.50 francs par sac de 35 litres (TVA comprise)
- Maximum : 1.25 francs par sac de 17 litres (TVA comprise)

Pour tenir compte de la jurisprudence de la Commission communale de recours en matière d'impôts, la Municipalité a introduit un alinéa 2 à l'article 3 de la Directive relative au règlement sur la gestion des déchets. Cet alinéa a la teneur suivante : "Par nombre de collaborateurs et de collaboratrices, il faut entendre les personnes qui travaillent dans l'entreprise en plus du patron et ou du propriétaire".

7.5. Travaux publics

7.5.1. Routes - Travaux de réfection

Les travaux d'entretien courant ont été effectués, à savoir le traitement de fissures sur la route du Clos (1860 ml) sur le chemin de la Bertoule (410 ml) et au chemin des Mélèzes (1580 ml). Ces travaux correspondent à environ 3850 mètres linéaires.

Reprofilage avec matériaux bitumineux sur 837 m² du chemin du Coutelet.

Afin d'améliorer le confort des transports publics pour les Pranginois, trois arrêts de bus et trottoirs ont été créés. Sur la route de Lausanne à la hauteur des Abériaux, à l'Hôpital de Prangins et en Sadex.

Aménagement partiel du carrefour Pont-Farbel, route des Murettes.

L'équipe de la voirie est intervenue 13 fois durant l'année 2015 pour assurer le déneigement des routes communales et/ou le salage.

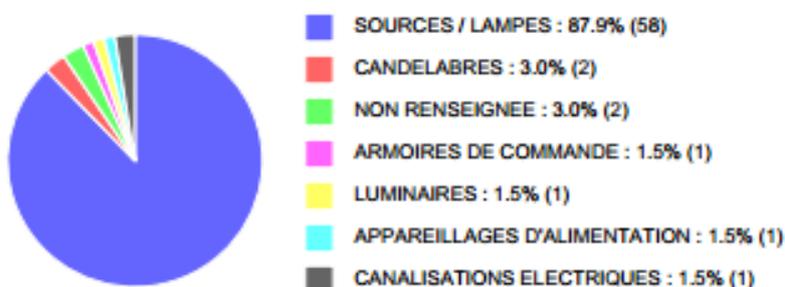
7.5.2. Eclairage public

Aucun travail particulier n'a été effectué, à part les interventions ponctuelles découlant de l'entretien courant ou consécutives à des pannes de réseaux (câbles défectueux, etc.)

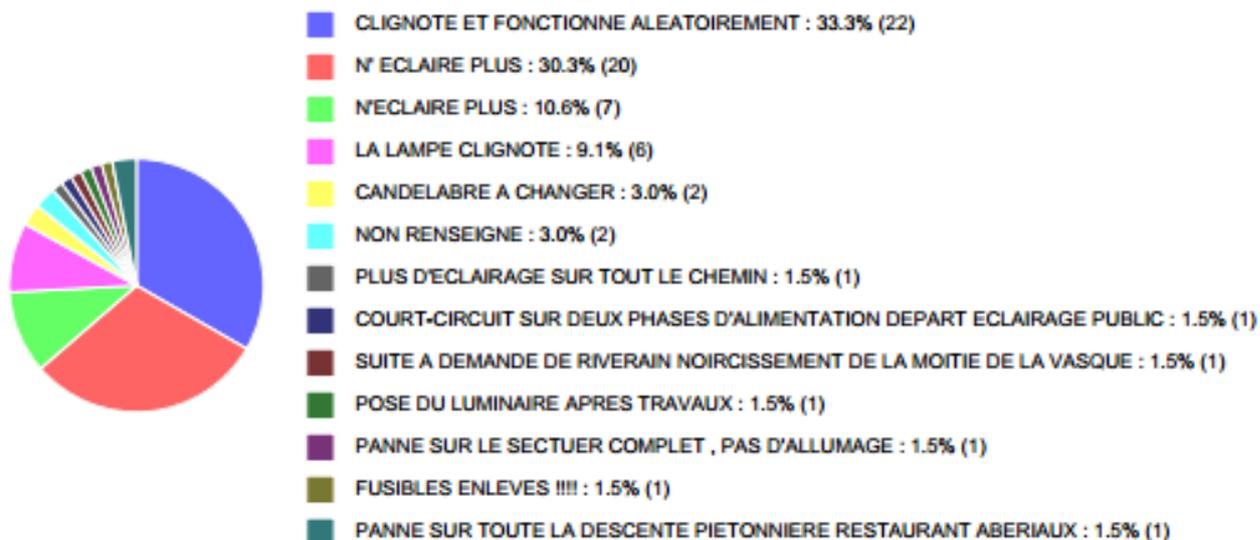
En chiffres (au 31.12.2015) :

Nombre d'opérations : 66
Nombre d'objets : 83

Nature des défaillances



Détail des défaillances



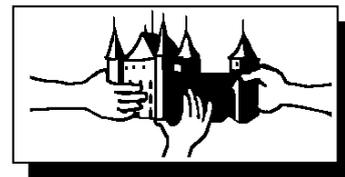
7.5.3. Collecteurs

Dans le cadre des travaux découlant des travaux après contrôle (TAC), de nombreuses interventions ont eu lieu cette année. Elles ont porté sur des inspections complémentaires par caméra, plusieurs modifications de chambres doubles, des contrôles par teintages pour vérifier l'exactitude des branchements sur les collecteurs, des réparations par chemisage de défauts comme des fissures, des joints défectueux, l'élimination de racines obstruant les conduites.

- Le contrôle du séparatif des eaux claires et des eaux usées pour les nouvelles constructions a été réalisé pour cinq nouvelles constructions.
- Le contrôle du séparatif des eaux claires et des eaux usées concernant les bâtiments existants a été réalisé sur 31 parcelles.
- Suite aux interventions commencées en 2014 concernant l'inondation de la zone agricole située à proximité des terrains de Radio Suisse, le bureau Bovard & Nikl a été mandaté pour la planification et réalisation d'inspection caméra avec le Service des routes concernant les deux collecteurs d'eaux claires incriminés. Analyse des inspections caméra et instruction à l'entreprise Scrasa SA pour le remplacement ponctuel du collecteur défectueux. Information auprès du propriétaire de l'existence de nombreuses racines dans le collecteur en direction de l'exutoire depuis l'étang. Depuis mars 2015, le problème semble résolu.

8. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

*Rapport élaboré par Monsieur Philippe Guillod,
Directeur de l'Etablissement Roche-Combe (points 8.1 à 8.7)*



L'année civile 2015, répartie à cheval sur les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016, se caractérise par la préparation à la réorganisation des écoles de Nyon et Prangins. Dans ce cadre, un temps fort a été marqué par l'inauguration du nouveau bâtiment de l'école enfantine des Morettes, qui fut une belle fête, à la rentrée 2015.

8.1. Effectifs

L'évolution du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles du site de Prangins (bâtiments de Combe et des Fossés puis Morettes) connaît une légère stagnation. Les élèves de 9^e à 11^e année sont envoyés à Nyon pour accomplir leur cycle secondaire sur le site du Rocher, et ce pour la dernière fois à partir de la rentrée 2015. Le nombre d'enseignants demeure stable.

8.2. Mobilier scolaire/Travaux

La prise en main du nouveau bâtiment des Morettes s'est effectuée avec intérêt par les enseignantes concernées. Les travaux planifiés à la Combe en salles de sciences et d'AC&M ont été réalisés à l'entière satisfaction des utilisateurs.

8.3. Collaboration avec le parascolaire

Les mesures mises en place (devoirs surveillés et pause de midi) se révèlent adéquates. La collaboration avec l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) La Fourmilière est étroite et continue afin de permettre une bonne prise en charge des élèves sur le temps parascolaire.

8.4. Activités et animations

L'année scolaire 2014-15 s'est terminée sur une note festive, avec des promotions de fin d'année organisées en partenariat avec le Château de Prangins et l'appui des services de voirie et de police. Cet événement a été l'occasion de clore en beauté une année riche en événements variés. La cérémonie de remise des certificats de l'établissement s'est déroulée cette année à la salle des Morettes.

De nombreuses activités ont émaillé l'année 2015, parmi lesquelles on peut relever :

- camps sportifs (ski de fond, activités sportives variées);
- activités avec la bibliothèque de Nyon;
- participation à la bataille des livres;
- chants effectués par les élèves dans le village de Prangins;
- activités de visites, de sorties et d'activités culturelles organisées par les enseignantes avec leurs classes;
- quelques camps de deux à trois jours, pour une partie des classes.

On peut en particulier souligner trois événements marquants :

- la participation sportive des élèves à un projet solidaire de développement d'une école au Cambodge, grâce au généreux soutien de leurs proches ;
- la participation à un projet de soutien culturel et scolaire aux élèves victimes du tremblement de terre au Népal ;
- la participation artistique du chœur de Prangins à la réception officielle de M. Guy Parmelin, nouveau Conseiller fédéral, en collaboration avec le chœur de Nyon-Marens.

La comptabilité a été particulièrement sollicitée par l'adaptation de nos procédures aux nouvelles normes cantonales (comptabilité analytique, clarification des financements et modification de l'octroi des subsides).

Des joutes sportives et des activités culturelles (concours artistique) organisées au niveau de l'établissement permettent également aux élèves de démontrer les compétences qu'ils possèdent hors du cadre de la classe.

Le Conseil des élèves (pour les élèves de 7-8) s'est réuni à plusieurs reprises. Les discussions ont porté sur des aspects concrets de la vie de l'établissement. Le Conseil d'établissement a marqué un intérêt pour cet aspect de la vie scolaire.

Des joutes sportives et des activités culturelles (concours artistique) organisées sur le plan de l'établissement permettent également aux élèves de démontrer les compétences qu'ils possèdent hors du cadre de la classe.

8.5. Prévention

Un exercice d'évacuation incendie a été réalisé en octobre 2015 avec la collaboration du SDIS. Le bilan de l'exercice est très satisfaisant.

Le travail de prévention se poursuit à l'aide de la médiatrice scolaire, qui intervient lors de conflits d'élèves, de situation de crise, de tension dans une classe et de rencontre avec des parents.

La collaboration avec le service de santé est excellente.

Le cours Aïkicom (Aïkido et communication) se poursuit pour des élèves de 5-6P et de 7-8P.

Des activités pédagogiques décloisonnées, mélangeant les âges et les niveaux, se sont déroulées à Pâques, dans le but de contribuer à l'amélioration du climat d'établissement et de prévenir les phénomènes de harcèlement.

Une séance d'information sur les risques liés au harcèlement, particulièrement en lien avec l'usage des nouvelles technologies, a été organisée à l'intention des parents d'élèves, conjointement avec la préfecture, la gendarmerie et le service de santé scolaire.

8.6. Conseil d'Etablissement

Le Conseil d'Etablissement (CE) s'est réuni à trois reprises en 2015. Les membres ont la possibilité de faire partie de cinq commissions : Infrastructures, Intégration, Prévention, Activités culturelles et intergénérationnelles/Manifestations locales et Commission des élèves.

Conformément à ses compétences, le CE a octroyé deux demi-jours de congé supplémentaire aux élèves des écoles de Nyon et Prangins : le mercredi matin 13 mai précédant l'Ascension et le vendredi matin 3 juillet.

Deux projets ont été validés et financés courant 2015 :

- "Le pari d'une rencontre vivante entre générations", avec l'établissement primaire de Nyon ;
- prévention des substances illicites dans les écoles.

Une sous-commission "Bilan" constituée de six membres, ainsi que le bureau du CE ont cherché comment optimiser le fonctionnement du CE. Ci-après le compte rendu :

- Rester à trois séances plénières par année civile, avec le même règlement, de même que le nombre de membres (40) ;
- Se réunir et travailler en commissions en dehors des séances plénières du CE ;
- Former ou dissoudre une commission, selon les projets en cours ;
- Chaque membre peut décider de faire partie d'une commission ou décider de ne participer qu'aux séances plénières sans être impliqué dans une commission ou un projet particulier ;
- Des présentations sont organisées, soit par le Bureau du CE, soit par une des Commissions, et/ou organisation de débats, selon les projets en cours ;
- Rendre le CE plus visible auprès de la population, au travers de communiqués de presse, et sur les sites internet de la Ville et des écoles.

8.7. Conclusions

La direction remercie vivement les Autorités communales de Prangins pour l'appui constant qui lui est fourni dans l'exercice de ses missions. Elle relève l'excellent esprit de collaboration qui règne, permettant de concrétiser de nombreux dossiers.

8.8. Cultes

Une bénédiction d'enfants, 4 mariages, 11 baptêmes et 12 services funèbres se sont déroulés pendant l'année 2015 au Temple de Prangins.

Messieurs Peter Braganza et Blaise Christen se partagent le poste d'organiste depuis 2004, à la satisfaction de tous.

Monsieur Albert Brossi répond toujours présent dans le rôle de sacristain.

Nous tenons à remercier ces personnes pour leur dévouement et pour leurs prestations au sein de la Paroisse.

9. SOCIÉTÉS LOCALES



Les sociétés locales animent la vie de notre Commune et permettent à la population de choisir parmi les activités proposées, tant dans le domaine du sport que celui des autres loisirs.

Nous remercions ici tous les bénévoles, les membres de comités, les entraîneurs, les moniteurs etc., qui mettent leur temps à disposition et permettent ainsi à de nombreux citoyens de pouvoir participer à la vie associative. La coordination des activités de l'ensemble des sociétés locales, notamment lors de la Fête au village et de la Fête nationale, est assurée par l'[Union des Sociétés Locales](#).

Liste des sociétés faisant partie de l'Union des Sociétés Locales:

(Sous format électronique, les liens sont actifs)

[Aéroclub de la Côte](#)

[Badminton Club Prangins](#)

[Club Nautique de Prangins \(CNP\)](#)

[FC Prangins-Sport](#)

[Gym Hommes de Prangins](#)

[Gymnastique Féminine de Prangins](#)

[Prangins en Chœur](#)

[Prangins International Club \(PIC\)](#)

[Société de Développement de Prangins \(SDP\)](#)

[Théâtre Amateur de Prangins \(TAP\)](#)

10. ENFANCE, JEUNESSE

10.1. Cantine scolaire

En novembre 2009, les Vaudois ont adopté l'article 63A de la Constitution vaudoise qui confie aux Communes l'organisation d'un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à la journée continue pendant toute la durée de la scolarité obligatoire. Cette initiative poursuit la politique initiée par la Loi sur l'accueil de jour des enfants. Elle correspond également aux objectifs de l'accord intercantonal HarmoS auquel le Canton de Vaud a adhéré en avril 2008, qui prévoit qu'une offre appropriée de prise en charge des élèves doit être proposée en dehors du temps d'enseignement.

En 2015, nous avons accueilli à la cantine scolaire des Morettes les élèves de la 5P à la 8P. Avec l'augmentation du nombre d'enfants, nous avons engagé pour la rentrée 2015 une nouvelle employée communale, Madame Barbara Rihs qui est venue renforcer l'équipe du service.

Nous sommes passés de 30 enfants durant l'année scolaire 2014-2015 à 70 enfants pour cette rentrée scolaire. Par conséquent, compte tenu de cette augmentation, nous avons dû ouvrir la porte qui sépare le foyer de la salle de spectacle afin que les enfants puissent bénéficier d'une place plus confortable et permettre aux élèves accueillis de profiter d'une table où ils peuvent effectuer des bricolages et des dessins.

A la rentrée 2015, nous avons aussi changé de prestataire pour la livraison des repas. Nous avons choisi le cuisinier de la cantine scolaire de Genolier. Il est labellisé "Fourchette verte" et les enfants et les surveillantes de repas sont ravis de ce changement.

10.2. Jardin d'enfants "La Farandoline"

La Commune soutient toujours "La Farandoline", structure privée, par l'adaptation du loyer.

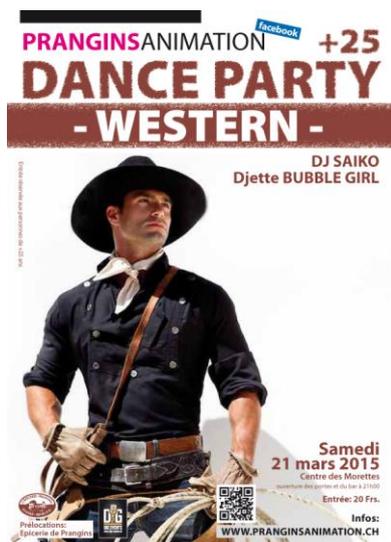
11. CULTURE

11.1. Commission culturelle

Saison 2015 de janvier à décembre.

Dans le cadre de création d'évènements, Prangins Animation a réalisé les spectacles suivants :

- le samedi 21 mars 2015 : (Danse) **Disco** ;
- le samedi 2 mai 2015: (Musique) **Jazz – Luka Sestak** ;
- le dimanche 21 juin 2015 : **Fête de la Musique au port des Abériaux** (gratuit) ;
- le samedi 28 novembre 2015 : (Humour) **Prangins se marre**.



DR

Toutes les informations sur les spectacles sont disponibles sur internet : www.pranginsanimation.ch

11.2. Cartes Amis de l'Orchestre de la Suisse Romande

Compte tenu que ces cartes ne trouvaient pas preneur, la Municipalité a décidé de ne pas reconduire cette offre pour la population.

12. TOURISME

12.1. Fonctionnement et stratégie touristique

En tant que membre de Nyon Région Tourisme, notre Commune continue de soutenir la politique touristique menée par cette association. Une partie de la recette des taxes de séjour, encaissées par les établissements de notre Commune, participe au financement de cet office, l'autre partie étant affectée au fonds régional d'équipement touristique (FRET) géré par le Conseil régional du district.

12.2. Mouvements touristiques en 2015

Le tourisme vaudois observe à nouveau des résultats positifs concernant les nuitées hôtelières 2015. Une hausse, principalement due à une croissance durable du marché suisse, alors que les marchés européens enregistrent une diminution générale.

Le canton de Vaud cumule 2'674'260 nuitées hôtelières, soit une hausse de 0,7% (+18'564 nuitées). Pour rappel, 2014 avait été une année record et les résultats 2015 peuvent être qualifiés d'encourageants. L'année 2015 a été particulièrement marquée par l'abandon du taux plancher entre le franc suisse et l'euro. Cette mesure a eu des conséquences sur la demande étrangère, principalement en provenance de la zone Euro.

Le top 5 des pays de provenance des hôtes de la région lémanique en 2015 :

Pays	Nuitées	En %
Suisse	1'194'524	44,7 %
France	288'981	10,8 %
Allemagne	130'918	4,9 %
Royaume-Uni	114'130	4,3 %
Etats-Unis d'Amérique	106'190	4.0 %

A noter qu'en 2015, la direction de La Barcarolle a été assurée par Monsieur Richard Bays, propriétaire, et qu'une nouvelle direction, en la personne de Monsieur Colin Kunz, a été engagée en 2016.

En ce qui concerne notre Auberge communale, Monsieur Gérard Nicod a cessé son activité de gérant le 30 septembre 2015. Dès le 1^{er} octobre 2015, l'exploitation hôtelière et de restauration de l'auberge a été reprise par les frères Julien et Christophe Brocard.

Dans notre commune, l'évolution des nuitées hôtelières en 2015 a été la suivante :

	Nuitées 2014	Nuitées 2015	Variation en %
Hôtel la Barcarolle	10'193	10'176	- 0.2
Relais de l'Aérodrome	2'373	2'490	+ 4.9
Auberge communale	2'301	2'439	+ 6.0
Total	14'867	15'105	+1.66

Évolution du nombre de visiteurs au "Musée national suisse - Château de Prangins" :

En 2014 : 47'421 visiteurs muséaux et 12'775 visiteurs non muséaux (location de salle, clientèle uniquement café), soit un total de visiteurs du site de **60'196**.

En 2015 : 37'150 visiteurs muséaux et 14'033 visiteurs non muséaux (location de salle, clientèle uniquement café), soit un total de visiteurs du site de **51'183**

soit, moins de monde pour le musée (-21,6%) et plus pour le site et le restaurant (+9,8%).

13. RELATIONS AVEC LA POPULATION

13.1. 3e âge

La Municipalité a eu le plaisir de fêter 19 octogénaires, 15 personnes ayant fêté leurs 85 ans, six nonagénaires, et un Pranginois ayant atteint 95 ans. Par ailleurs, la doyenne pranginoise a fêté ses 96 ans.

Le 3 décembre 2015, 138 personnes ont apprécié le repas du Noël des aînés, offert par la Commune aux habitants ayant 70 ans et plus. Ce ne sont pas moins de 344 invitations qui ont été envoyées aux Pranginois concernés. Après le repas, les convives ont pu danser et chanter sur la prestation des Pseudos.

atout♥cœur

*Texte élaboré par Madame Liliane Gavillet
Animatrice responsable d'atout♥cœur*

Et voilà encore une saison des après-midi de jeux pour les aînés terminée et toujours autant de plaisir, tant du côté de l'animatrice que du côté des joueurs. 14 à 20 personnes se rendent aux Morettes le dernier jeudi du mois, en principe, pour passer un agréable moment de détente et de rencontre.

C'est encore une grande satisfaction pour moi d'organiser ces rencontres très sport et amicales. L'ambiance y est chaleureuse et sympathique.

J'espère que ces après-midi jeux vont perdurer, malgré les difficultés de l'occupation de notre beau centre des Morettes.

Atelier d'activités manuelles et créatrices

*Texte élaboré par Madame Maguy Schlup
Animatrice responsable de l'Atelier d'activités manuelles et créatrices*

En 2015, le groupe est resté stable et la moyenne de présence est de 10 personnes par séance. Malheureusement, nous avons eu à déplorer le décès d'une participante et le départ au Tessin d'une autre. Les deux ont été remplacées par de nouvelles personnes, si bien que nous comptons toujours 14 participantes inscrites.

Au niveau des activités, nous continuons à choisir l'objet ou la technique individuellement et ponctuellement nous faisons des activités de groupe. Je suis toujours à la recherche de la perle rare qui voudrait me seconder dans cette activité, mais il semble assez difficile de trouver quelqu'un de suffisamment disponible. Je continue activement mes recherches car, l'option du choix individuel de l'activité reste prioritaire.

Nous continuons de confectionner les décorations de table pour le repas de Noël des aînés et pour la dernière fois nous avons fourni les cache-pots pour les personnes ayant perdu un proche dans l'année. Pour la troisième fois, nous avons participé aux "Fenêtres du calendrier de l'Avent". Comme l'année passée, la réception a eu beaucoup de succès et nous avons reçu le deuxième prix du concours qui était associé à cette manifestation. La fierté du groupe était légitime et tout le monde se réjouit de participer à la course au trésor au Château de Prangins qui nous a été offerte.

La sortie de l'été s'est déroulée en train et en bus et nous a conduits à Echandens. Nous avons, malgré la chaleur de la saison, rendu visite à un souffleur de verre qui nous a reçu avec une très grande amabilité, des démonstrations intéressantes, des rafraîchissements bienvenus et qui a répondu avec patience à un grand nombre de questions. Comme à notre habitude, la journée s'est poursuivie sur une terrasse ombragée autour d'un bon repas. Pour pallier tout risque de déshydratation, nous nous sommes arrêtées à Morges pour siroter une boisson et déguster des pastèques que nous avons glissées dans notre glacière de voyage. Pour le dernier atelier de l'année, nous nous sommes réunies comme d'habitude pour un savoureux goûter.

Les ateliers intergénérationnels n'ont plus eu lieu au deuxième semestre et tant que je n'ai pas trouvé une assistante, je ne pourrai les assurer, étant dans l'impossibilité de scinder le groupe en deux, ceci sur le plan de l'animation comme sur celui des locaux. Je continue à penser que cette collaboration pourrait être bénéfique pour les deux parties mais, je regrette de ne jamais avoir eu d'écho à ce sujet, suite à mon rapport du mois de juin 2014.

Je reste toujours motivée et continue avec plaisir d'animer l'atelier qui me le rend d'ailleurs plus que bien. Nous continuerons à participer à la vie de notre village et nous étudions activement la possibilité de présenter et vendre quelques-unes de nos créations au cours de l'année 2016.

Une discussion a eu lieu avec Madame Evelyne Roth de Pro Senectute concernant l'organisation d'ateliers dans l'immeuble "Les Papillons". La conclusion de cette entrevue montre que ce n'est pas réalisable, faute de locaux adéquats et d'absence de sanitaires. Il est plus judicieux d'inciter les résidents à sortir de chez eux pour venir rejoindre le groupe que de les laisser à part. Une aide pour d'éventuels transports pourrait être envisagée.

Dans le cours de l'année, quatre ateliers intergénérationnels ont été organisés; deux à la salle des Morettes et deux dans les locaux de l'UAPE. De manière générale, cette expérience est appréciée, surtout par les enfants. Chez les adultes, les avis sont un peu plus nuancés; le bruit et les de va-et-vient leur amène trop de fatigue. De ce point de vue, des locaux en plusieurs pièces, qui permettent la formation de groupes selon les affinités, seraient évidemment un avantage, surtout quand les enfants sont au nombre de 10 et plus. Ces ateliers continueront tout de même, d'entente et en collaboration avec les éducatrices de l'UAPE et la supervision de Monsieur Achab, sur le même rythme que l'année précédente.

13.2. Accueil des nouveaux habitants et des nouveaux citoyens

L'accueil des nouveaux habitants a eu lieu le samedi 5 septembre 2015, conjointement avec la Fête au village. Une présentation audiovisuelle du village, de ses Autorités et de ses sociétés, agrémentée par la participation de Prangins en Chœur. Deux cent cinquante et un nouveaux habitants ont été invités, 62 ont répondu présents, dont 12 enfants.

Quarante et un jeunes, ayant eu 18 ans en 2015, et 25 personnes ayant obtenu la naturalisation suisse ont été invités pour la traditionnelle fondue avec les Autorités. Un seul jeune et 11 nouveaux bourgeois ont participé à cette soirée, qui s'est déroulée le jeudi 3 décembre 2015 au Café des Alpes, à Prangins.

13.3. Fête des voisins

La Fête des voisins s'est déroulée le vendredi 29 mai 2015. Il y a eu moins de participants que les années précédentes.

13.4. Patrouilleurs

Le nombre des patrouilleuses et des patrouilleurs scolaires est toujours stable à neuf personnes (sept femmes et deux hommes).

Les agents de la Police Nyon Région appuient ponctuellement les patrouilleuses et les patrouilleurs dans leurs missions.

Pour mémoire, le patrouilleur en fonction a les mêmes compétences de dénonciation qu'un policier.

13.5. Manifestations

Juin	Fête de la Musique / Tournoi de football / Desti'Lac / Motel Movie
Juillet	Fête des enfants
Août	Fête nationale
Septembre	Fête au village / Déjeuner sur l'herbe (château)
Décembre	Téléthon / Fête de Noël

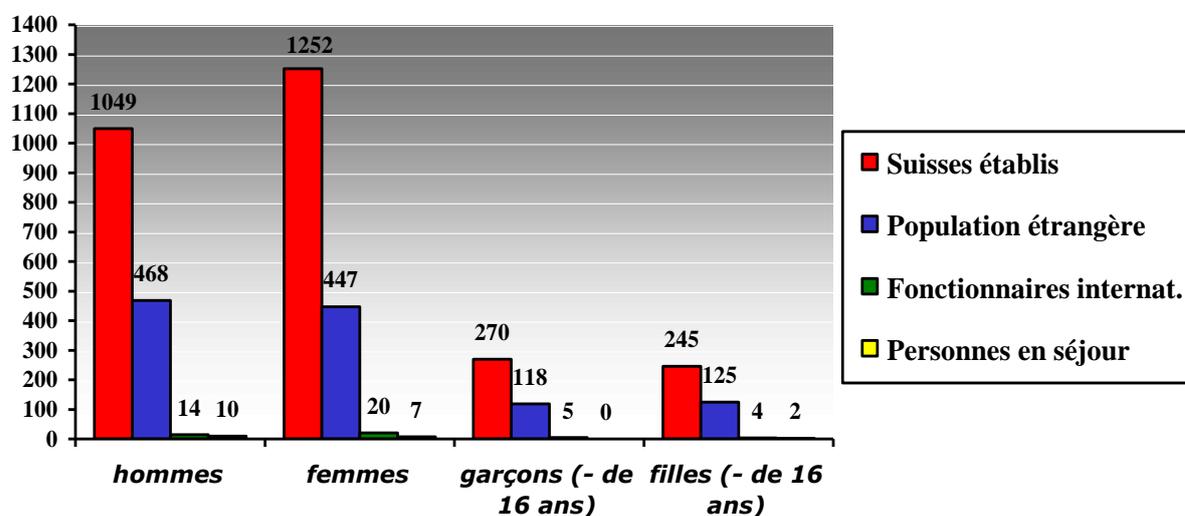
13.6. Contrôle des habitants

Le 1^{er} janvier 2015, une nouvelle collaboratrice a été engagée au Contrôle des Habitants. Il s'agit de Madame Mélanie Pernet. Mme Pernet travaille un jour par semaine au C.H. (20% environ) et remplace la préposée le mardi durant ses vacances. Elle peut également dépanner l'une ou l'autre des employées en place en cas de maladie, accident ou autre. Mesdames Vanessa Preti Ezzaid (préposée) et Ginette Lamon Pellaton travaillent toujours respectivement à 100% et 60%.

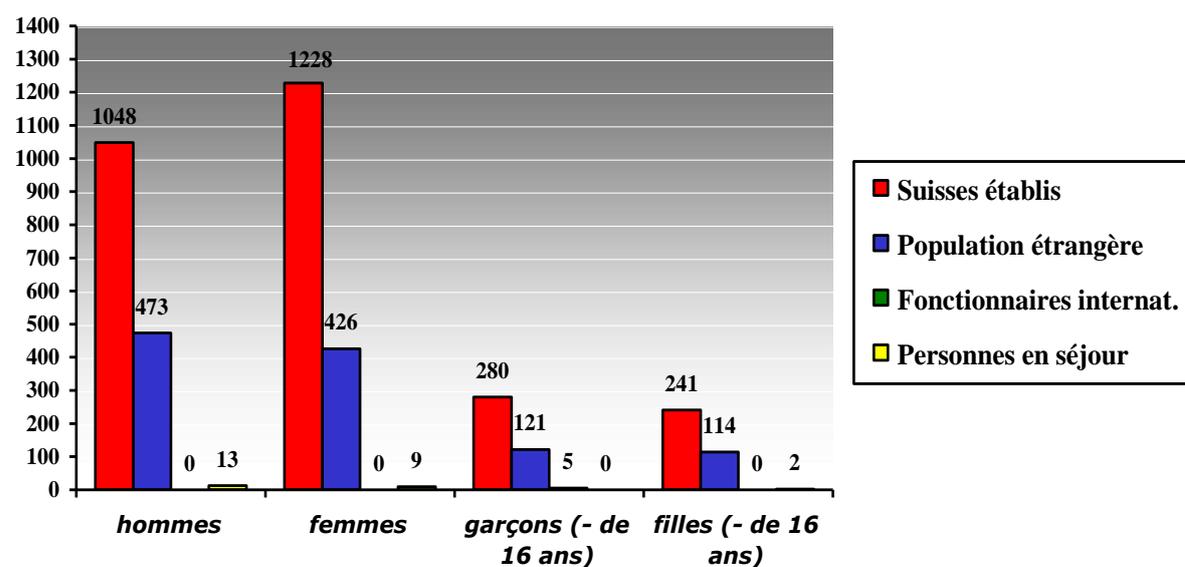
Au mois de mai 2015, avec l'entrée en vigueur de l'ATI (Automatisation du transfert des informations) la Confédération a remplacé l'envoi des informations par courrier par des messages électroniques. Notre logiciel informatique a dû être considérablement adapté. La totalité des mutations s'effectue désormais de manière électronique. Toutes les données sur les personnes provenant du Contrôle des habitants et de divers registres fédéraux (SYMIC, UPI, Infostar, Ordipro) sont centralisées dans un registre unique, le Registre cantonal des personnes (RCPers).

13.7. Évolution de la population

2015



2014



Remarque :

Les chiffres pour la population étrangère sont fournis par le Service de la population et migrations, à Lausanne.

Ils comprennent uniquement les étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement C ou d'une autorisation de séjour d'une durée d'un an ou plus.

Il va de soi que les habitants étrangers au bénéfice d'un autre permis ou autorisation font partie intégrante de la population, mais ne figurent pas dans le total de la population ci-dessous.

13.7.1. Ménages

Habitants par ménage	Nombre de ménages		Nombre d'habitants	
	2014	2015	2014	2015
1	480	512	480	512
2	490	488	980	976
3	274	290	822	870
4	268	267	1'072	1'068
5	99	96	495	480
6	15	13	90	78
7	2	2	14	14
8	0	0	0	0
Total	1'628	1'668	3'953	3'998

Nombre de ménages	Nombre d'habitants	Moyenne
1'668	3'998	2.39

13.7.2. Moyenne d'âge

2014 : 40 ans et 3 mois **2015** : 41 ans

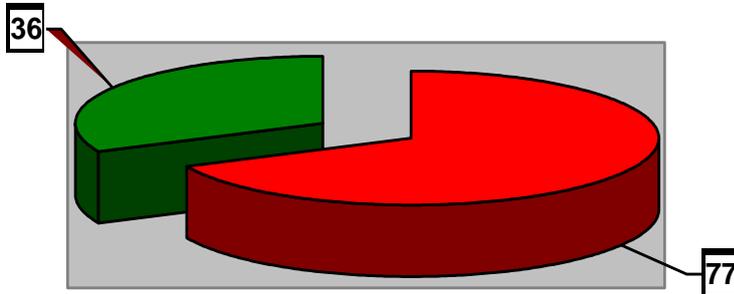
13.7.3. Nationalités

Les étrangers résidant sur sol pranginois représentent 73 nationalités.



13.7.4. Demandes de documents d'identité

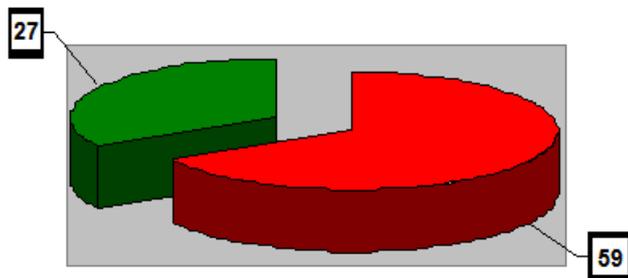
2015



- Carte d'identité Adulte
- Carte d'identité Enfants 3-18 ans



2014



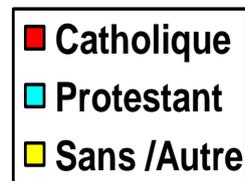
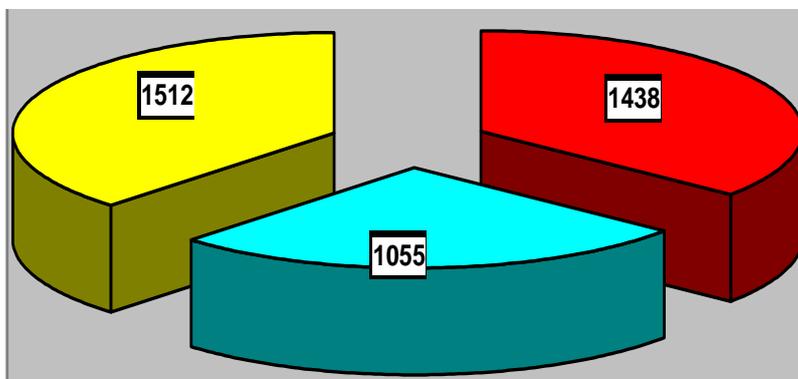
- Carte d'identité Adulte
- Carte d'identité Enfants 3-18 ans

13.7.5. Mutations enregistrées

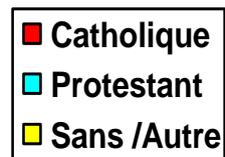
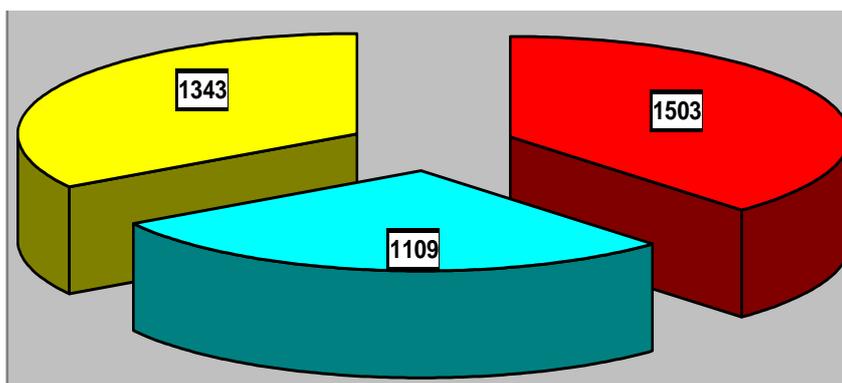
	2014	2015
➤ Arrivée	392	355
➤ Départ	384	368
➤ Changement d'adresse	85	92
➤ Changement de nom	16	24
➤ Changement de papier permis	81	194
➤ Corrections	477	452
➤ Décès	18	12
➤ Séparation	12	10
➤ Divorce	19	11
➤ Partenariat enregistré	2	2
➤ Mariage	19	21
➤ Naissance	44	22
➤ Naturalisation	29	30
➤ Tutelle/curatelle	1	1
➤ Reconnaissance/désaveu	3	3
➤ Veuvage	9	8
Total des mutations	1'591 =====	1'605 =====

13.7.6. Confessions

2015



2014



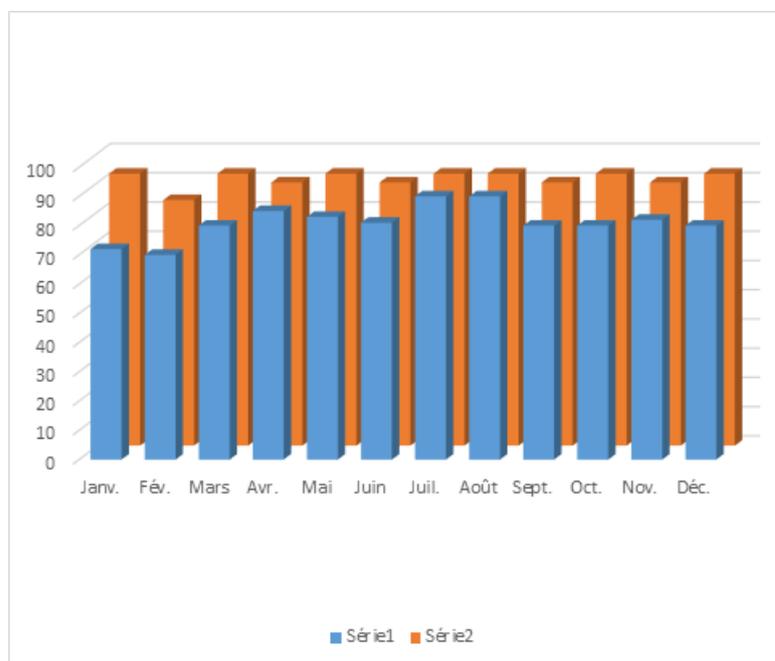
14. MOBILITÉ

14.1. Cartes journalières

Sur les 1'095 cartes journalières (trois cartes par jour) mises en vente en priorité auprès des Pranginoises et des Pranginois, 973 ont été vendues. Le solde, soit 122 cartes journalières, n'ont pas trouvé acquéreur et ont tout simplement été détruites. En d'autres termes, 88.86% des cartes journalières ont été vendues.

En 2015, nous avons vendu 903 cartes journalières aux habitants de Prangins et 70 cartes à des personnes non pranginoises.

Achetées au prix total de CHF 38'700.- et revendues pour un montant total de CHF 38'550.-. Cette différence de CHF 150.- est prise en charge par la Commune.



Cartes journalières disponibles et vendues

Depuis 2012, la possibilité de consulter la disponibilité des cartes journalières a été introduite sur le site internet de la Commune. Cette prestation est très appréciée par la population.

Disponibilité						
juin 2014						
lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
26	27	28	29	30	31	1
1	1	0	0	0	0	0
2	2	0	2	0	0	0
9	10	11	12	13	14	15
0	0	0	0	0	0	0
16	17	18	19	20	21	22
1	1	0	0	0	0	0
23	24	25	26	27	28	29
0	1	0	0	0	0	0
30	1	2	3	4	5	6
2	0	2	1	0	0	0

Calendrier de disponibilité d'une carte journalière sur le site internet

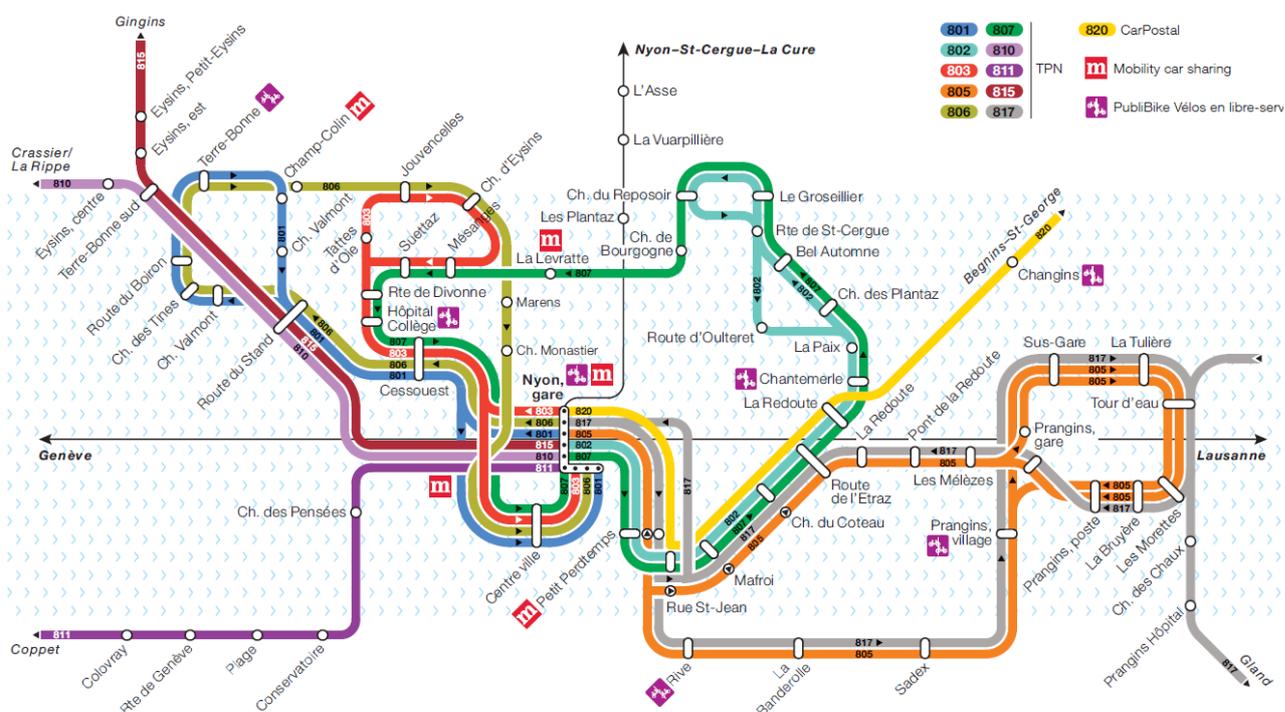
14.2. Transports publics

14.2.1. Lignes urbaines du réseau Nyon - Prangins

Il a été demandé aux communes de Nyon et Prangins d'analyser les statistiques de fréquentation annuelle circulant sur leur réseau urbain : un graphique reprend ces données.

Depuis le 14 décembre 2014, le nouveau réseau urbain Nyon - Prangins a été mis en service suivant l'horaire 2015. Ce sont donc cinq lignes qui circulent au quart d'heure du lundi au vendredi de 6h à 20h et à la demi-heure jusqu'à minuit et le week-end. Ces lignes profitent des nombreux aménagements priorisant les bus.

Les figures ci-dessous montrent l'évolution du réseau entre les horaires 2014 et 2015. À l'horaire 2014, le réseau était composé de quatre lignes urbaines diurnes de semaine à une cadence aux 20 minutes et deux lignes urbaines circulant uniquement le week-end et la nuit. Le réseau de l'horaire 2015 est composé de cinq lignes urbaines qui proposent une cadence au quart d'heure sur certains tronçons.



Plan du réseau urbain Nyon - Prangins de l'horaire 2014 – ZVV - Régionyon



Plan du réseau urbain Nyon - Prangins de l'horaire 2015 – ZVV - Régionyon

14.2.2. Caractéristiques

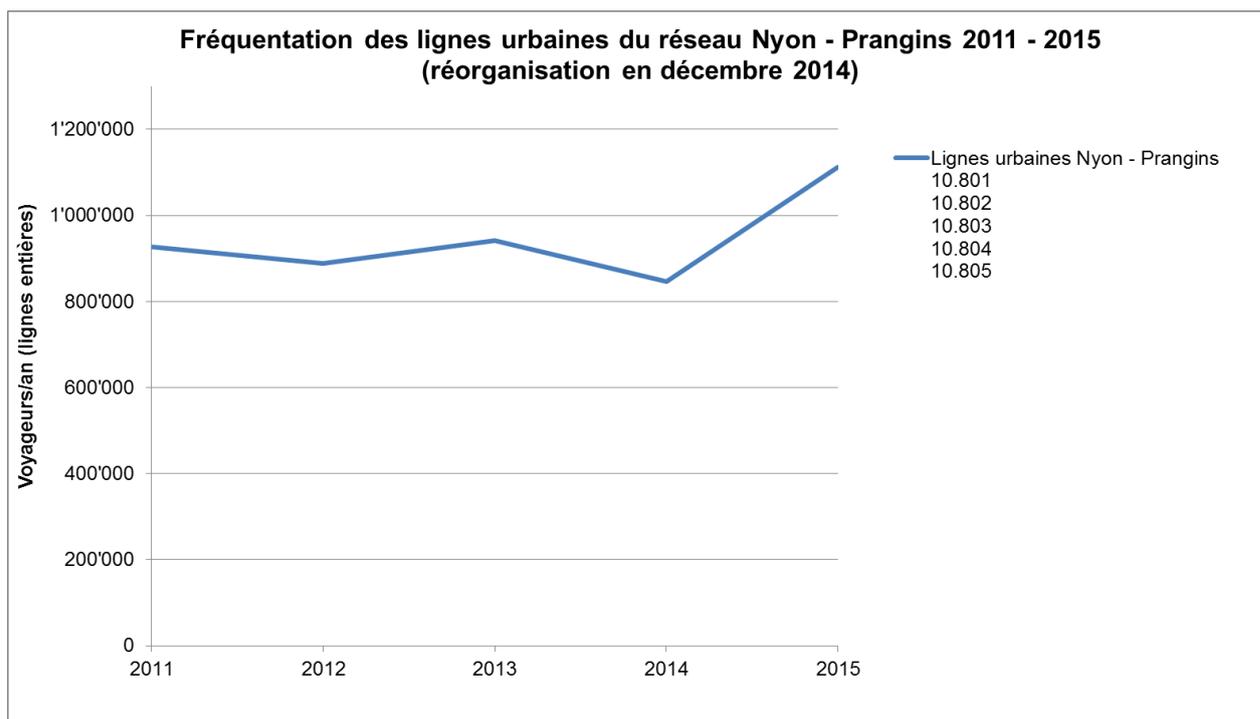
De manière générale, il est important de relever que le réseau urbain Nyon - Prangins a été réorganisé en profondeur à l'horaire 2015. D'importants travaux ont été réalisés sur le territoire nyonnais en 2014 pour permettre la priorisation des bus (voies bus, feux prioritaires) pour fiabiliser les temps de parcours et assurer une cadence au quart d'heure.

Cette réorganisation augmente respectivement de 70% et 65% l'offre TP, en termes de kilomètres parcourus, pour les communes de Nyon et Prangins.

14.2.3. Fréquentation

Les travaux en 2014 ont eu des incidences sur la fréquentation des usagers. Par conséquent, il apparaît délicat de comparer ces deux situations. Toutefois, la réorganisation des lignes urbaines a été positive puisque le réseau urbain Nyon - Prangins a enregistré une augmentation de fréquentation de près de 32%, pour passer d'environ 845'000 voyageurs à l'horaire 2014 à plus de 1'112'000 voyageurs à l'horaire 2015.

En 2015, 377'304 passagers ont fréquenté la ligne 805, alors qu'ils étaient 220'540 en 2014. En ce qui concerne la ligne 811, 643'005 passagers ont emprunté cette ligne en 2015, alors qu'ils étaient 145'497 en 2014.



Fréquentation des lignes urbaines du réseau Nyon - Prangins – TPN - Régionyon

14.2.4. Perspectives

Durant la semaine de la mobilité au mois de septembre 2015, une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des usagers du réseau de bus urbain. Il en est ressorti que 78% d'entre eux se déclarent satisfaits à très satisfaits du réseau et des prestations offertes. Cette enquête se base sur un échantillon de 413 questionnaires dûment complétés.

Au passage à l'horaire 2016, le 13 décembre 2015, le réseau de bus urbain n'a pas connu de modification importante par rapport à celui de 2015, à l'exception de :

- L'adaptation au passage à niveau du NStCM sur l'avenue des Eules pour la ligne 804 ;
- La correspondance à la gare avec les trains en direction de Genève pour la ligne 805.

Les autorités communales de Nyon et de Prangins se disent prêtes à apporter quelques modifications au réseau en 2017, sous réserve que ces adaptations puissent améliorer l'offre et garantir une meilleure qualité des prestations.

14.3. Commission de mobilité

La commission de mobilité n'a pas siégé en 2015.

CHAPITRE 2 : GESTION INTERCOMMUNALE

15. POLICE NYON RÉGION



Remarque liminaire

Les éléments rapportés dans le rapport de gestion de la commune constituent un extrait de l'ensemble du travail réalisé par l'association de communes «Police Nyon Région» (ci-après PNR) au profit des trois communes membres.

Le rapport de gestion de la PNR contient des éléments plus complets. Il est distribué à tous les membres des municipalités et des conseils communaux des trois communes membres. Il est également à disposition sur le site internet de la PNR, www.police-nyon-region.ch et sur demande auprès de l'administration de la PNR à l'adresse courriel police@prnyon.ch.

La Commission de gestion de l'Association est en charge de la vérification de la gestion de l'Association, tâche qui fait également l'objet de comptes rendus publics sur internet, à la même adresse.

Comité de direction

Sous la présidence d'Elisabeth Ruey-Ray (Nyon), le comité de direction, composé de Violeta Seematter (vice-présidente, Prangins) et de Jean-Luc Faillettaz (Crans-près-Céligny) s'est réuni à 16 reprises en assemblée ordinaire et 8 fois pour traiter des cas particuliers. En 2015, il a pris au total 107 décisions relevant de sa compétence.

Ces tâches, en augmentation par rapport à 2014, sont la conséquence, entre autres, du transfert du personnel au sein de la PNR. En lien avec la mise en œuvre du nouveau statut du personnel, le comité de direction a dû définir une nouvelle politique en matière de ressources humaines et, surtout, appliquer cette dernière.

Par ailleurs, plusieurs séances ont été nécessaires à l'élaboration d'objectifs politiques. L'ambition de la PNR consistant à mettre en œuvre une réelle police de proximité, ces objectifs politiques et la méthode visant à transformer la culture professionnelle de la PNR étaient des prérequis incombant au comité de direction.

Conseil intercommunal

Sous la présidence d'Henri Bossert (Crans-près-Céligny), le Conseil intercommunal a accepté un total de quatre préavis en 2015. Le budget de l'année 2016 et l'engagement d'un assistant de police supplémentaire en 2016 ont en particulier été adoptés à l'unanimité.

Le Conseil intercommunal a approuvé les comptes 2015 en exigeant la dissolution de fonds de réserve proposés par le Comité de direction.

Enfin, les membres du Conseil intercommunal ont pu vérifier la bonne utilisation des fonds alloués à la PNR à l'occasion de la présentation du jardin mobile de circulation. Dans une ambiance détendue, les membres du Conseil ont constaté que le nombre de vélos prévu dans le préavis avait effectivement été acheté et qu'ils sont parfaitement adaptés à une utilisation par des enfants, ce qui était une condition évidente.

Administration de la PNR

La Police Nyon Région a revu la convention qui la lie avec la commune de Nyon. La nouvelle mouture de la convention permet des collaborations toujours plus précises et adéquates entre les deux entités. La PNR bénéficie ainsi de nombreuses coopérations sur les plans techniques et administratifs. En contrepartie, elle gère un certain nombre de prestations offertes par la ville de Nyon à ses habitants, prestations qui ne font pas partie du catalogue de celles qui doivent être offertes de façon uniforme aux trois communes. C'est en particulier le cas dans le domaine de la délivrance des macarons de stationnement.

La PNR paie ainsi un loyer pour les locaux et le matériel qui lui est mis à disposition, alors que la ville de Nyon paie les services que certains collaborateurs de la PNR lui fournissent de façon particulière.



Le jardin de circulation pour les élèves de 8^{ème} année puis à l'avenir pour les élèves plus âgés

La commission de police traite au profit de la ville de Nyon les amendes infligées jusqu'au 31 décembre 2013. Cela représente encore, en 2015, des encaissements pour des montants importants, même si les frais relatifs à ces amendes deviennent importants.

Police Nyon Région

Depuis le 1^{er} janvier 2015, tous les collaborateurs de la PNR sont employés par cette dernière. Au moment du transfert, personne ne s'est opposé à cette façon de faire. Quant au statut du personnel et à l'augmentation de la durée des vacances offertes au collaborateur, il a été très favorablement accueilli. Quelques réglages fins ont dû être opérés en début d'année 2015, la situation individuelle de certains collaborateurs ayant dû être révisée.

Les agents de la PNR n'ont pas ménagé leurs efforts au profit des communes, participant à la régulation de la circulation routière et à la gestion de l'ordre et de la tranquillité publics. Les questions de mendicité et de trafic de produits stupéfiants en rue ont été prises en charge à satisfaction et le nombre de réclamations ou de plaintes de la part des habitants ou commerçants

par rapport à ces problématiques peut désormais, et provisoirement, être qualifié d'inexistant. Les nouveaux articles du règlement de police, lesquels fournissent des outils légaux aux policiers, contribuent pour beaucoup à cette amélioration de la situation.

Les agents de la PNR sont très actifs et participent à de nombreuses séances relatives à l'élaboration de manifestations. Une fois de plus, l'absence de problèmes particuliers est la preuve du bon fonctionnement du système mis en place. A l'occasion de la fête d'automne organisée par la SIC, la PNR a tenu un stand pour présenter son activité et son organisation. Un public franchement intéressé a pu se rendre compte de la qualité des moyens et de l'investissement personnel des policiers dans leur fonction de garants de la qualité de vie en ville.

Enfin, la PNR a assumé sa mission de lutte contre la délinquance en interpellant et déférant auprès des autorités judiciaires les cambrioleurs et autres voleurs qu'elle est parvenue à identifier ou à surprendre en flagrant délit.

16. DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE – SDIS NYON-DOLE

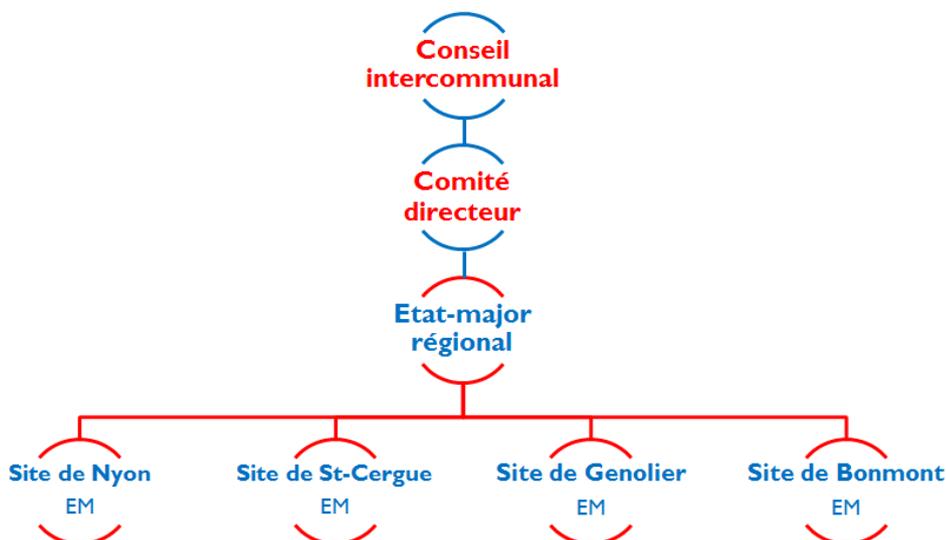


Depuis le 1er janvier 2014, le SDIS Nyon-Dôle est en fonction sous la forme d'une association intercommunale. Les 18 communes faisant parties de l'association, sont : Arnex-sur-Nyon, Arzier-le Muids, Borex, Chésereux, Crans-près-Céligny, Crassier, Duillier, Eysins, Genolier, Gingins, Givrins, Grens, La Rippe, Nyon, Prangins, Signy-Avenex, St-Cergue, et Trélex.



Composition

Un conseil intercommunal, formé d'un membre par commune, avec un nombre de voix attribuées selon l'annexe 2 des statuts de l'association ; un comité directeur, avec 5 membres; un état-major régional, 9 membres; un état-major de site à Nyon, 8 personnes; un état-major de site à St-Cergue, 5 personnes; un état-major de site à Genolier, 6 personnes; un état-major de site à Bonmont, 6 personnes.



Effectifs

Au 31 décembre 2015, le SDIS compte 266 sapeurs-pompiers, soit 249 hommes et 17 femmes, répartis de la manière suivante 133 au détachement de premiers secours (DPS), 106 au détachement d'appui (DAP) et 27 à l'école de formation (EF).

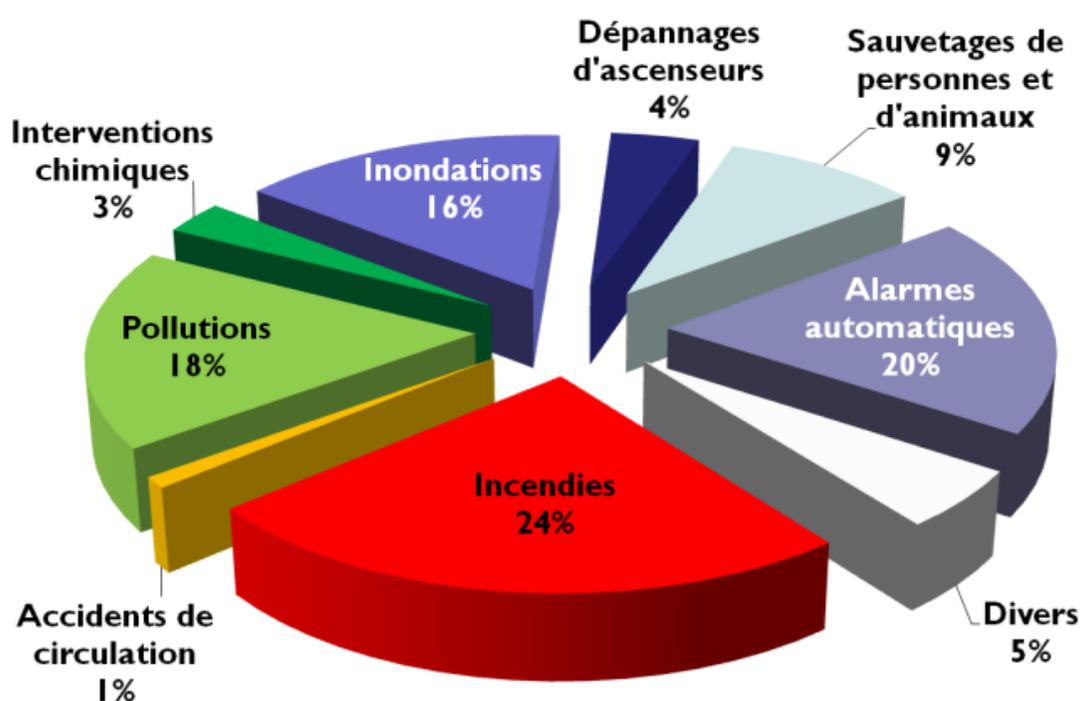
Officiers	52
Sous-Officiers	57
Sapeurs	130
Recrues	27

23 démissions durant l'année 2015 sont à dénombrer pour des raisons privées, professionnelles, de limite d'âge, de déménagement, ou par manque de motivation. Nous devons malheureusement déplorer le décès de l'un de nos membres actifs en 2015.

Interventions

En 2015 les groupes du DPS de l'OI Nyon sont intervenus à 404 reprises, réparties comme suit :

Feux	99
Sauvetages	55
Désincarcérations	4
Inondations	63
Pollutions	71
Chimiques	12
Alarmes automatiques	79
Interventions diverses	21



66% de ces alarmes ont eu lieu le jour, 34% la nuit et 26% durant le week-end.

Sur les 387 interventions du SDIS Nyon-Dôle, 50 se sont déroulées sur le territoire pranginois.

Faits marquants à Prangins

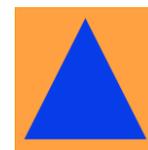
- Feu de transformateur le 11 février 2015 ;
- Multiples inondations à Nyon, Prangins, Duillier le 13 août 2015.

Promotions en 2015 et effectives au 1er janvier 2016

Sur proposition des Etats-Majors de site, l'Etat-Major régional a validé, dans sa séance du 27 octobre 2015, la promotion du lieutenant Louis DE BOURBON (site de Nyon et domicile à Prangins) au grade de premier-lieutenant.

Rapport d'activité complet sur www.sdis-nyon-dole.ch

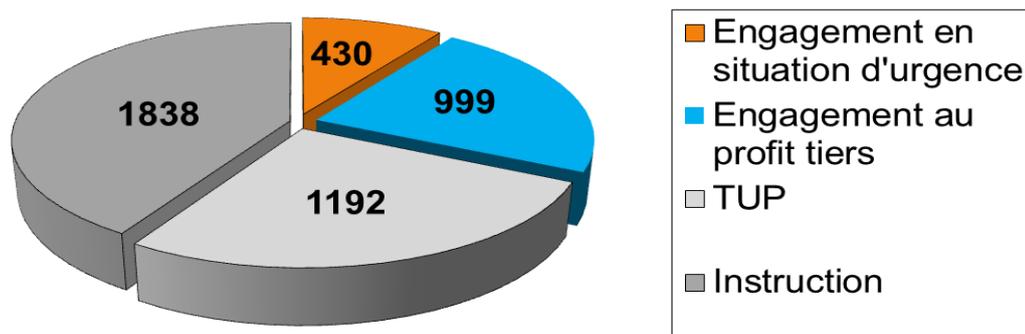
17. ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE



L'instruction 2015 a représenté 2'951 jours de service répartis sur 7 cours de répétitions de 5 jours, précédés de rapports préparatoires et de cours de cadres.

Les interventions en faveur de la collectivité se répartissent sur des tâches liées au sport, aux animations culturelles et à l'appui à la gendarmerie dans les grandes manifestations. Ces interventions représentent plus de 1'000 jours de service.

Les interventions en situations d'urgence ont bien occupé l'agenda de l'ORPC en 2015. Jamais l'ORPC du district de Nyon n'est intervenue aussi souvent, avec autant d'hommes et dans des périodes aussi longues. Le défi est clairement de tenir sur la durée des engagements dont certains ont atteint les 6 semaines consécutives. Elles représentent près de 700 jours de service.



Répartition des jours de service en 2015

Promotions 2015 pour Prangins :

NOM, Prénom	Nouveau grade
PONCET Thomas	Caporal
BORTOLI CHAPALAY Julien	Sergent
ZERMATTEN Marc-Antoine	Lieutenant
D'AMICO Daniel	Capitaine

Rapport d'activité complet sur www.protection-civile-nyon.ch/

18. PETITE ENFANCE / RÉSEAU D'ACCUEIL DES TOBLERONES



18.1. Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) La Fourmilière

Durant le 1^{er} semestre de l'année le déménagement a été préparé (tri, classement, archivages, etc.) tout en accueillant les enfants comme d'habitude (capacité de 90 enfants au total avec 130 inscriptions contractuelles).

Suite à des retards dans la construction, La Fourmilière a enfin pu intégrer le 17 août 2015 ses nouveaux locaux situés sur le nouveau bâtiment des classes primaires.

La capacité des nouveaux locaux est de 60 enfants, essentiellement des 1P à 4P.

Les 5P à 8P ne sont accueillis que le matin avant l'école et l'après-midi après l'école, ainsi que le mercredi à midi (jour sans cantine).

Avec 125 enfants contractuellement inscrits tous niveaux confondus, la nouvelle structure est complète tous les jours à midi, ainsi que jeudi et vendredi après l'école.

Les programmes de vacances connaissent toujours autant de succès, appréciés par les parents et les enfants pour leurs thèmes, variés, ludiques et éducatifs en même temps, avec des activités en structure comme à l'extérieur.

Les Fêtes de l'été comme de Noël constituent toujours aussi un moment privilégié de partage avec les parents, les enfants et l'équipe. Un atelier théâtre a été organisé durant l'année avec des représentations lors des deux Fêtes de la structure.

18.2. Accueil en milieu familial (AMF)

En 2015, l'équipe de l'Accueil Familial de Jour du RAT est restée stable et se compose toujours de trois coordinatrices, Mme Anne-Laure Baconnier, Mme Maryline Clerc et Mme Patricia Letellier qui est la coordinatrice chargée des enquêtes, du suivi et de la surveillance pour les Accueillantes en Milieu Familial (AMF) de Prangins. L'équipe administrative se compose de Mme Carine Fankhauser et Mme Chantal Favre. La gestion administrative de l'Accueil Familial de Jour est assurée par le Secrétaire général M. Marco Baiguini, la responsable administrative Mme Claudine Bovet et la comptable Mme Nathalie Widmer.

Le nombre d'AMF à Prangins a évolué comme suit :

AMF 31.12.2014	Démissions 2015	Nouvelles AMF 2015	AMF 31.12.2015
14	0	1	15

Places autorisées en 2015

y.c. enfants de l'AMF – sans les scolaires	Uniquement enfants scolaires	Total de places autorisées (sans les enfants de l'AMF)
69	47	113

Les demandes des familles de Prangins

Familles inscrites en vue d'un placement	Enfants concernés	Enfants placés	Placements non réalisés	Placements en attente
35	42	22	15	5

Total d'heures payées aux AMF de Prangins en 2015

80'114.6

Évaluations, surveillance et soutien

Vingt-trois visites au domicile des accueillantes ont eu lieu, que ce soit pour des évaluations, des rencontres de soutien ou de surveillance. De plus, trois entretiens d'enquête ont débouché sur l'octroi d'une nouvelle autorisation.

Formation des AMF et activités

La Communauté d'Intérêt pour l'Accueil Familial de Jour (CIAFJ) a organisé une formation de base pour les nouvelles accueillantes du réseau ainsi que la formation continue qui a été suivie avec succès.

En parallèle, les Coordinatrices ont aussi organisé sept formations et supervisions (21 soirées) :

- 1ers secours
- Supervisions
- Règles et limites
- Discipline positive
- Les comportements agressifs chez l'enfant
- Le déni des parents
- Les jeux

En date du 11 juin 2015, l'Accueil familial de jour a organisé une conférence exceptionnelle donnée par le Dr Nahum Frenck, pédiatre et thérapeute de famille. Le thème était "Des sources aux ressources - des ponts sur la rivière de la communication". L'ensemble des parents, des accueillantes et du personnel éducatif a été invité.

2015 a été marqué par la fin du cahier de bricolages et d'occupations de Mme Madeline Brugger qui a accompagné les accueillantes au fil des saisons à raison de quatre parutions par année avant même la création du RAT. Nous avons beaucoup apprécié tout au long des années son travail et nous la remercions vivement.

Les Accueillantes ont continué à recevoir ponctuellement des articles professionnels en lien avec leur activité et le développement de l'enfant.

Comme chaque année, afin de remercier les accueillantes, un souper a été organisé à leur intention le 28 août 2015. La Commune de Prangins a gracieusement mis la salle à disposition du réseau et les en remercions chaleureusement.

Le désormais traditionnel goûter de Noël, animé par un petit spectacle a réuni 150 personnes dont 115 enfants.

18.3. Conclusions

La Commune de Prangins a adhéré au Réseau d'accueil des Toblerones (RAT) depuis 2009. Par ce biais, elle permet aux familles pranginoises de trouver un accueil, soit en préscolaire, soit en parascolaire dans les différentes structures du RAT.

Par la même occasion, en adhérant au RAT, la Commune de Prangins s'est engagée à subventionner directement les parents et non plus à couvrir le déficit des structures, comme cela était le cas auparavant.

Rapport d'activité complet sur www.reseautoblerones.ch/

19. CONSEIL REGIONAL



Délégué du législatif pranginois au Conseil Intercommunal

Selon les statuts actuels du Conseil Régional (CR) du District de Nyon, le Conseil intercommunal (CI) est composé de délégués qui peuvent être issus soit uniquement de l'exécutif, soit également du législatif si la Municipalité le souhaite. Afin d'améliorer la représentativité de ses organes au sein du CI du CR la Municipalité a décidé en 2015 de céder une voix au législatif afin qu'un délégué issu du législatif puisse siéger dès le début 2016 au CI du CR.

Dépôt d'un postulat au Conseil Intercommunal du Conseil Régional

Le postulat D.E. Christin & Consorts "Le découpage territorial actuellement utilisé dans le cadre du Conseil régional afin d'assurer des critères de représentativité géographique au sein de ses organes est-il pertinent?" a été déposé avec succès au Conseil Intercommunal (CI) du Conseil régional (CR) en 2015. Les statuts du CR stipulent que l'attribution des sièges au sein du Comité de direction (CoDir – organe exécutif) tient compte d'une répartition géographique des communes. Afin d'assurer ces critères de représentativité géographique, le CR a choisi de s'appuyer sur un découpage territorial existant qui divise le district en 4 sous-régions qui sont utilisées comme subdivisions électorales. Cette subdivision électorale n'apparaît pas toujours comme équilibrée, notamment pour la commune de Prangins. Le postulat invite donc le Comité Directeur (organe exécutif) du Conseil Régional à établir un rapport sur le découpage actuel des sous-régions, leur représentation voire leur pertinence dans le cadre du Conseil régional, et le cas échéant, à proposer une redéfinition de leur découpage, voire une nouvelle manière de s'assurer de remplir les critères de représentativité géographique au sein de ses organes. Le postulat est disponible sur www.regionyon.ch

Révision des statuts

Le préavis 84/15 intitulé "*Révision des statuts du Conseil Régional du District de Nyon*" a été déposé sur le bureau du conseil communal fin 2015. Conformément aux nouvelles dispositions de la loi sur les communes (art. 113 LC), l'avant-projet de cette révision a été mis en consultation auprès des communes. Cette révision statutaire est donc l'aboutissement d'une écoute attentive des souhaits exprimés par les membres de l'association régionale et d'un dialogue autour des propositions formulées dans l'avant-projet de révision des statuts. A l'issue de cette procédure de révision, le fonctionnement de l'association régionale sera renforcé au niveau de son aspect démocratique mais également au niveau de la clarification des missions de l'association régionale. La recherche de l'intérêt général et régional a largement prévalu dans les choix qui ont été opérés dans cette révision. Ainsi, *la révision des statuts permet, entre autres :*

- *de redéfinir et préciser le but du Conseil régional,*
- *d'étendre à tous les législatifs communaux la possibilité d'être représentés et de leur donner un nouvel accès à la compréhension des projets et enjeux régionaux,*
- *de renforcer la représentation des petites communes par l'octroi d'un siège supplémentaire par commune,*
- *d'assouplir le fonctionnement du Conseil régional en supprimant la clef de répartition financière entre les différents postes budgétaires,*

- *de donner, par la création de deux commissions distinctes, un rôle plus actif aux tâches de contrôle des finances et de la gestion.*

La révision de ces statuts, associée au nouveau dispositif de financement des projets régionaux, devrait permettre de donner un nouveau souffle à la Région.

SDAN/RDU

Une séance publique destinée aux élus politiques du district accueillant les deux Conseillères d'État Jacqueline de Quattro et Nuria Gorrite, s'est tenue le 15 septembre à Prangins. Elles ont réitéré leur soutien au projet qui constitue une vraie vision du futur de l'agglomération. Alors que les études de projet de réalisation sont achevées pour la partie sise sur la commune d'Eysins, la vision prospective pour la partie Nyon "En Oulteret" et Prangins "Etraz nord", a été lancée. Des bureaux d'urbanistes planchent sur ces nouveaux "morceaux de ville" en coordination avec la démarche de développement des secteurs au sud de la route de l'Etraz sur la commune de Prangins. En parallèle, une étude de faisabilité routière est engagée pour le tronçon à créer de toutes pièces (entre le NStCM et le giratoire des Murettes, sur la route de l'Etraz, en direction de Gland) et porte sur l'intégration de la RDU dans son territoire (fonctionnement et tracé).

Rapport d'activité complet sur www.regionyon.ch/doc/references/

20. CONCLUSIONS

À l'aube d'une nouvelle législature, l'exercice écoulé aura permis à la Municipalité de poursuivre ses travaux dans le cadre d'une vision politique claire et d'objectifs qu'elle s'était fixés dans son programme politique 2011-2016. Cette année a également été marquée par l'aboutissement d'un certain nombre de projets décisifs et essentiels pour les habitants de notre commune. En corolaire, les crédits sollicités par la Municipalité et octroyés par le Conseil communal auront permis de financer ces projets, sans trop péjorer la bonne santé financière communale.

Globalement, notre village s'est doté d'infrastructures, d'équipements et d'outils indispensables à la maîtrise d'une croissance inéluctable de notre commune. Celle-ci devra se poursuivre dans le cadre d'un équilibre constant entre nos capacités financières et nos investissements futurs sans occulter le maintien d'une cohésion sociale, partie intégrante d'une qualité de vie à laquelle nous aspirons toutes et tous.

Cette situation privilégiée, porteuse d'espoir pour les générations futures, résulte d'une combinaison d'efforts de celles et ceux qui ont soutenu la Municipalité dans sa quête de gérer au mieux les biens communaux. Les collaborateurs et collaboratrices communaux ont mis au quotidien leurs compétences et leur motivation au service de notre commune. Les conseillères et conseillers communaux ont débattu et largement soutenu notre vision d'un développement harmonieux de notre village. Qu'ils soient toutes et tous chaleureusement remerciés.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 90/16 concernant le rapport de gestion 2015,

vu le rapport de la Commission de gestion,

ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

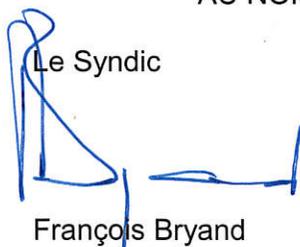
décide

1/ d'adopter le préavis municipal No 90/16 concernant le rapport de gestion 2015, tel que présenté,

2/ de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2015.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 25 avril 2016, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

 François Bryand



Le Secrétaire

 Daniel Kistler